

ej

en jeu une autre idée du sport

le mensuel de l'UFOLEP et de l'Usep

ÉDITION SPORT POUR TOUS

Juin 2011 - N° 447 - Prix 3,50€

INVITÉ

François Labande

SPORT,
LAÏCITÉ,
DIVERSITÉ



ufolep

Ufolep, chantier ouvert à tous les publics

Par **Philippe Machu**, président de l'Ufolep



Le congrès de Boulazac restera peut-être comme celui où, s'attachant à dessiner les contours de l'Ufolep du XXI^e siècle, notre mouvement s'est résolument attaqué à ce que l'on pourrait appeler le « syndrome de Belbenoît », en référence au diagnostic énoncé il y a déjà trente-trois ans par un ancien président de l'Ufolep pour souligner le dilemme existant entre sa culture compétitive et ses aspirations sociales.

Or, en trois décennies cette dualité n'a fait que se renforcer. Si notre fédération gère depuis toujours des épreuves et des championnats qui satisfont une bonne moitié de nos adhérents, elle développe un peu plus chaque saison des initiatives en direction de publics et de territoires spécifiques, au croisement du sport et des questions de société : santé, cohésion sociale, développement durable. Aussi le temps est-il venu de prendre la mesure de cette double compétence et d'en faire un atout de développement. En concertation avec les collectivités territoriales, les partenaires associatifs ou les organismes sociaux, l'Ufolep pourra ainsi mettre « tous les sports autrement » au service de projets offrant ici des compétitions adaptées, et là des pratiques ouvertes aux publics les plus éloignées de l'activité physique.

L'Ufolep entend également continuer à faire du sport un élément de dialogue entre les cultures, entre les générations, et favoriser dans la laïcité qui fonde son affinité sa capacité à accueillir tous les publics, sans exclusive. La culture humaniste et laïque du secteur sportif de la Ligue de l'enseignement nous invite à aller à la rencontre de l'autre, à promouvoir le savoir qui émancipe, à construire un projet commun de société. C'est aussi à cela que l'Ufolep s'est engagée dans le manifeste approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale de Boulazac. ●

coup de crayon

par Jean-Paul Thebault





INVITÉ

François Labande, sauver la montagne

Dans «Traces écrites» (Guérin), l'alpiniste et fondateur de l'ONG Mountain Wilderness évoque son combat pour préserver la montagne.

DOSSIER

Sport, laïcité, diversité



Kaka, prosélytisme sous le maillot.

En avril dernier, l'UMP organisait un débat interne sur la laïcité non dénué d'arrière-pensées, tant l'islam semblait en être la cible. Et, début mai, l'affaire des quotas éclaboussait la Fédération française de football, soupçonnée de vouloir introduire une discrimination raciale dans ses sélections de jeunes. À la lumière de cette double actualité, nous avons voulu nous interroger sur ce qui fonde la dimension laïque du sport Ufolep, ainsi que sur la notion de diversité.

Page 10: Humanisme sportif, humanisme laïque

Page 10: « Être laïque »

Page 12: Le sport est-il une religion ?

Page 12: Entre rituel et prosélytisme

Page 13: Hijab et haut niveau en France

Page 14: Communautarisme, faux problème ?

Page 15: « Le football, caisse de résonance d'une société qui se délite », un communiqué de la Ligue de l'enseignement

Page 15: Un certain manque de diversité

en jeu "une autre idée du sport" est la revue de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep) et de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep), secteurs sportifs de la Ligue de l'enseignement **Ufolep-Usep** 3, rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07 **Téléphone** 01 43 58 97 71 **Fax** 01 43 58 97 74 **Sites internet** www.ufolep.org et www.usep.org **Directeur de la publication** Claude Magne **Rédacteur en chef** Philippe Brenot **Ont participé à ce numéro** Charles Conte, Adil El Ouadehe, Isabelle Gravillon, Laure Dubos, Rosemary Paul-Chopin, Laurence Brien, Frédéric Voest, Nicolas Béchu, Benoît Gallet, Didier Richard **Photo de couverture** 100 m féminin, Mondiaux d'athlétisme 2007 à Osaka, Sergio Carmona / Presse-Sports **Maquette** Béatrice Delas **Impression et routage** Centr'Imprim, rue Denis Papin 36 100 Issoudun **Abonnement annuel** 25 € **Numéro de Commission paritaire** 1010 K 79982 **Numéro ISSN** 1620-6282 **Dépôt légal** Juin 2011 **Tirage de ce numéro** 9 898 exemplaires

sommaire

4 actualité

La stratégie développement durable de Chantal Jouanno
VuLuEntendu : « Alfred Nakache, le nageur d'Auschwitz », « La solitude du coureur de fond » et « Le prix d'un homme » (Doriane films) ; Don Quifoot, dictionnaire rock, historique et politique du football, par Hubert Artus (éditions Don Quichotte)

6 invité

9 dossier

16 santé

Traiter l'addiction sportive

17 juridique

N'oubliez pas la Sacem !
Inscription de votre association sur Affilique : faut-il autoriser l'utilisation de vos coordonnées ?

19 fédéral



Congrès Ufolep de Boulazac : le changement à pas comptés

24 réseau

Ufolep Gironde ; Ufolep Ile-et-Vilaine ; Ufolep Indre ; Ufolep Loire
La Loire-Atlantique rénove ses outils de communication

26 recherche

« Quel avenir pour le modèle associatif sportif ? », un débat animé par le Centre de droit et d'économie du sport de Limoges

28 histoires

Morceaux choisis : « Black is Zina Garrison », par Jean Hatzfeld

L'image : « Voyages à vélo, du vélocipède au Vélib' »

30 repères

www.ufolep.org, un site internet rénové

Les associations Ufolep trouveront, joint à ce n° 447 de *En Jeu*, un supplément « Vive le multisport ! » de 8 pages



la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



Centr'Imprim
PEFC/10-31-1543

Diambars au féminin



L'association Diambars créée par les anciens footballeurs Jimmy Adjovi-Bocco, Bernard Lama et Patrick Vieira développe des projets d'éducation et d'insertion par le sport en Afrique, en partenariat avec Solidarité Laïque. Dans ses projets pour 2011, en appui de la Campagne mondiale de l'éducation, qui a pour thème « l'éducation des femmes », Diambars a mis l'accent sur la promotion du sport au féminin. Elle l'a fait notamment à travers un colloque organisé les 2 et 3 mai au Stade de France, en présence de sportives de renom et de diverses personnalités. Ce colloque a ensuite été prolongé mercredi 4 mai à Lyon par une conférence sur le thème de la place des femmes dans la société, puis jeudi 5 mai à Marseille par

la clôture officielle du projet « Stade Sup » visant à faire du stade vélodrome « un lieu d'éducation, de rencontre et d'apprentissage » pour les filles et garçons des quartiers défavorisés. À cette occasion, des jeunes ayant participé à des tournois de football mixtes ont apporté leur témoignage. L'Ufolep était partenaire de ce cycle de conférences ainsi que des rencontres « MixXyfoot » organisées dans les quartiers.

Priorités 2012 de l'Ufolep

Lors de l'assemblée générale de Boulazac, Lucienne Roques, vice-présidente chargée du développement, a présenté les priorités nationales pour 2012, selon les quatre domaines identifiés. Publics : « jeunes et seniors ». Environnement sociétal : « santé et développement durable ». Cohésion interne : « fonctionnement régional, concertation et coordination régions-départements ». Territoires : « milieu rural et quartiers ». Les projets de terrain participant de ces priorités pourront prétendre à des aides financières, dans le cadre de notre troisième plan national de développement.

Régions



« Les régions au service d'un sport durable » : c'est l'ouvrage que Régis Fossati, président de l'Association des cadres territoriaux du sport des conseils régionaux et élu national Ufolep, vient de signer aux Presses Universitaires du Sport (180 p., 59 €). Il y souligne la plus-value apportées par les régions aux politiques publiques du sport pour répondre aux enjeux de développement de leurs territoires, et observe la façon dont elles abordent conjointement la mutation du système français et l'engagement en faveur d'un sport durable.

Pratiques sportives en France

Deux Français sur trois (65%) pratiquent une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine, dont 43% plus d'une fois par semaine. En revanche, les personnes cumulant une pratique « intensive » au sein d'une structure privée ou d'une association sportive avec une participation à des compétitions ou des rassemblements sportifs ne sont plus que 8% : ce qui signifie que la pratique compétitive est devenue marginale. Tel est l'un des enseignements de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France réalisée par l'Insep et le ministère des Sports. En comptabilisant l'ensemble des pratiquants, y compris les plus occasionnels (pratique d'une APS au moins une fois au cours des 12 derniers mois), on atteint 89% de la population âgée de 15 ans et plus. Toujours en tête des activités : marche, natation, vélo et jogging-footing. À noter que les personnes qui ne pratiquent que la marche de loisir ou utilitaire pèsent pour 12% dans ce taux global de pratique. (Stat-Info n° 10-01)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chantal Jouanno a présenté mardi 3 mai la « stratégie nationale de développement durable du sport » issue des assises organisées l'an dernier. Celle-ci se décline en 9 « défis clés », 234 « leviers d'actions » et 12 « priorités ». Parmi ces dernières : « Poursuivre les efforts d'optimisation de la demande de transport », « Accompagner les acteurs à consommer et produire durablement », « Favoriser l'utilisation du sport comme source de cohésion sociale, d'éducation et de développement personnel », « Sensibiliser, éduquer et former l'ensemble des acteurs », « Concevoir les événements sportifs de manière responsable »... Déjà engagée sur ces objectifs, l'Ufolep souhaite que ses comités et associations adhèrent eux aussi à une « stratégie » qui concerne tous les acteurs du sport : ministère, fédérations, clubs, collectivités, industriels... Parmi les leviers d'action concernant les fédérations et les clubs sportifs, on citera : « L'association des jeunes aux instances dirigeantes », « L'intégration des enjeux du développement durable de manière réglementaire (dans les statuts et projets associatifs des clubs, des comités départementaux, des ligues et des fédérations via des statuts types, dans les règlements organisant la pratique, dans les cahiers des charges des manifestations sportives, etc.) », « Le développement des services de location et de partage du matériel sportif ainsi que la valorisation et la généralisation des démarches de mise à disposition du matériel sportif volumineux sur les sites de compétition », ou encore « La modulation des remboursements des frais de déplacements en fonction du mode de transport utilisé ». Ce lancement officiel fut aussi l'occasion pour l'Ademe de présenter son « Petit manuel du sportif » (photo), auquel l'Ufolep a contribué. ● Contact : lzapella.laligue@ufolep-usep.fr / www.sports.gouv.fr



Dopage

Le nouveau règlement disciplinaire de l'Ufolep relatif à la lutte contre le dopage humain a été adopté par l'assemblée générale de Boulazac. L'enjeu était de taille : suite à la transcription en droit français des dispositions du code mondial antidopage, le décret du 13 janvier 2011 relatif aux sanctions disciplinaires en matière de lutte contre le dopage imposait aux fédérations sportives de mettre leur règlement disciplinaire en conformité avant janvier 2012, sous peine de perdre leur agrément. Désormais, pourront être amenés à assister le représentant de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) dans ses opérations de contrôles : les escortes formées, les officiels, les directeurs d'organisations sportives, les entraîneurs, mais également les élus Ufolep à tous niveaux de la fédération, et les délégués départementaux et régionaux. Vous trouverez leurs coordonnées par départements et région sur le site www.ufolep.org (page d'accueil, espace « délégations »). La liste de nos équipes est également disponible sur demande à l'Ufolep nationale (ldubos.laligue@ufolep-usep.fr).

* * * *

L'AFLD nous demande par ailleurs de diffuser les sanctions prises à l'encontre des sportifs suivants, convaincus de dopage :

Xavier TASSIN (haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme) : interdiction de participer pendant quatre ans aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par cette fédération et a demandé l'extension de cette sanction aux activités de l'intéressé pouvant relever des autres fédérations sportives françaises. L'intéressé est suspendu jusqu'au 1er novembre 2014 inclus.

Sébastien TAORMINA (haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme) : interdiction de participer pendant quatre ans aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par cette fédération et a demandé l'extension de cette sanction aux activités de l'intéressé pouvant relever des autres fédérations sportives françaises. L'intéressé est suspendu jusqu'au 24 octobre 2014 inclus.

Romuald FLORES (FFSU) : interdiction de participer pendant six mois aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives françaises. L'intéressé est suspendu jusqu'au 20 avril 2011 inclus.

EL Mokhtar AJJAJI (non licencié, athlétisme) : interdiction de participer pendant deux ans aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la Fédération française d'athlétisme, par l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique, par la Fédération sportive et gymnique du travail et par la Fédération française du sport d'entreprise.

L'intéressé est suspendu jusqu'au 22 mars 2013 inclus.

VuLuEntendu

L'INSTINCT DE L'INSTANT, Y A-T-IL UNE VIE APRÈS LE FOOTBALL ?

Une douzaine d'années après une victoire mémorable, l'ex-coach d'une équipe de Ligue 1, devenu hôtelier, réunit quelques uns des joueurs de l'époque pour un repas d'anciens. Tel est l'argument de la pièce écrite et mise en scène par Nadia Xerri-L., pour qui le football fut une passion d'enfance et d'adolescence et qui, confie-t-elle, demeure fascinée par « la vie accélérée et exponentielle » des joueurs professionnels. Justement, qu'en reste-t-il une fois leur carrière évanouie ? L'auteure confie s'être inspirée d'un numéro de *L'Équipe-Magazine* qui, sous le titre « Que sont-ils devenus ? », évoquait notamment les destins de Jean-Pierre Adams, défenseur international plongé dans le coma à la suite d'un incident d'anesthésie, et de Stéphane Guivarch, avant-centre des Bleus de 1998 reconverti représentant de piscines. On notera également les références explicites au FC Nantes de 1993 – celui d'une splendide finale de Coupe perdue face au PSG –, confirmées par la dédicace à Patrick Parrot figurant en exergue du texte édité par Actes-Sud-Papiers.

L'instinct de l'instant – joli titre – de Philippe Riboud – s'efforce de saisir la difficulté à revenir à une vie normale cent à l'heure. C'est le cas de Jean, la star de l'équipe, qui n'est plus tout à fait présent et désormais se cache, faute de se résoudre à ne plus être vu par des vieux supporters. Il n'en demeure pas moins le meneur d'orchestre de la soirée, un homme fébrilement, qui met à nu les apparences et pousse les situations à leur paroxysme. Certains éléments dramatiques ou de mise en scène peuvent nourrir quelques réflexions sur le football qui ne perd jamais en intensité, et le coach et les trois vétérans habitent pleinement leur rôle. ●

PHILIPPE BRENOT

L'instinct de l'instant, une pièce de Nadia Xerri-L., le 25 mars au Théâtre de Brétigny (91), le 5 avril à La Piscine (Châtenay-Malabry, 92), le 6 mai au Théâtre Jean-Arp de Clamart (92). Le texte est publié chez Actes Sud-Papiers, 72 p., 13 €.

L'ANTI-MANUEL DU CYCLISTE URBAIN, CONDUITE NERVEUSE

À lire *L'anti-manuel du cycliste urbain* du journaliste et blogueur parisien Hugues Serraf, on se convainc que le cycliste des villes n'a pas grand-chose à voir avec celui des champs qui constitue le gros du peloton Ufolep. Certes, on devine un lointain cousinage quand l'auteur se vante d'avoir explosé, « en vingt-sept minutes chrono », son record sur « la fameuse classique Père Lachaise-Porte de Versailles ». Mais, la plupart du temps, c'est avec une curiosité stupéfaite pour les mœurs de nos voyageurs que l'usager des routes de campagne se plonge dans ce guide qui réjouissant que politiquement incorrect. « Le cycliste urbain a beaucoup d'amis véritables, reconnaît Hugues Serraf. Et si le bobo n'est pas un héros, il est un héros de légumes bios sur le guidon de son hollandais vintage, reste à savoir si le bobo est un pédaleur pressé en route pour le boulot aux heures de pointe et détesté par les piétons, ça va sans dire ; détesté par les motards et détesté par les autres cyclistes, bobos bataves en tête... Mais surtout, c'est un héros ! »

L'auteur est en effet un outlaw qui guide avec discernement – les feux rouges, et voit dans les pistes cyclables « un truc qui ne va pas » – ce qui historiquement se défend. Si cet ex-rédacteur en chef d'un magazine automobile a renoncé à la bagnole, c'est avec la mentalité d'un fauve que le cycliste qu'il est devenu taille sa route dans la jungle urbaine. Et, à défaut de lutte pour la vie, c'est bien de sport qu'il s'agit : « Car c'est bien l'un des attraits majeurs du vélo, voire la marque de sa supériorité sur n'importe quel autre mode de transport urbain : la transformation de chaque déplacement en une mini-aventure dont vous êtes le héros. Il y a un début, une fin, de multiples méchants à combattre, un tas de rebondissements, de la vitesse, de l'adrénaline au litre, bref, tout le contraire de ce que vous réserve un voyage en métro – pour ne rien dire d'un tour en bus, paroxysme de l'ennui en matière de mobilité urbaine. » Une « autre idée du sport », version parigote. ● **Ph.B.**

L'anti-manuel du cycliste urbain, Hugues Serraf, Berg International Éditeurs, 124 p., 16 €.

François Labande, sauver la montagne

Dans son autobiographie, « Traces écrites » (Guérim), l'alpiniste et auteur de guides François Labande évoque sa passion pour la montagne et son combat pour la préserver.

François Labande, votre autobiographie débute par l'évocation d'un lieu situé sur le domaine skiable de Serre-Chevalier : « *La crête du Malparti sent le mélèze et le vent du nord. Aujourd'hui, un télési parcourt son échine; l'herbe de ses flancs, rabotée à longueur d'hiver par les skieurs, ne repousse plus en été. La crête du Malparti est rongée par la maladie.* » La montagne qui, enfant, vous a fait rêver, a-t-elle désormais disparu sous les câbles des téléphériques et le béton des stations d'altitude ? Disparu, c'est un bien grand mot. Mais en certains endroits, je ne la retrouve plus. La crête du Malparti, j'y étais il y a quelques jours, après la fonte des neiges : c'est la désolation. Or ce fut ma première escapade de gamin et, plus tard, quand il n'y avait pas encore de remontées mécaniques, j'ai fait

du ski hors piste avec des amis dans ces vallons que nous aimions beaucoup.

Quand avez-vous pris conscience de l'urgence de préserver la montagne ?

Déjà, à vingt ans, quand un ami guide et moniteur de ski me parlait d'un projet de remontées mécaniques sur l'autre rive de ma vallée, je pensais : non, pas là, laissons quand même l'un des versants tranquille... Ensuite, voyant les stations s'étendre toujours plus, je me demandais si c'était bien nécessaire, d'autant que sur le plan social leur extension mettait les gens du cru en concurrence avec des saisonniers venus d'ailleurs. Dans les années 80, le slogan « vivre et travailler au pays » était encore sur toutes les lèvres.

PROF DE MATHS ET MILITANT DE LA MONTAGNE

Né en 1941 à Toulon, ingénieur diplômé de Sup'Élec, FRANÇOIS LABANDE choisit finalement l'enseignement des mathématiques, carrière plus compatible avec sa passion pour la montagne. Il est l'auteur de nombreux guides d'alpinisme et de randonnée pédestre et à ski, mais aussi de fictions et d'ouvrages de réflexion sur l'avenir de la montagne et de ses pratiques. Il est l'un des cofondateurs de l'ONG internationale Mountain Wilderness, dont il fut président et reste président d'honneur. François Labande s'est aussi engagé en politique auprès des Verts. Cet amoureux de la vallée de la Guisane, en Briançonnais, est également administrateur du parc national des Écrins.

MOUNTAIN WILDERNESS est une ONG internationale créée en 1987 au lendemain du congrès de Biella, dans le Piémont, en prolongement du grand rassemblement d'alpinistes organisé l'année précédente à Courmayeur pour réclamer la création d'un parc international du Mont-Blanc. Son but : protéger la montagne de l'excès des aménagements modernes et inciter ses usagers à un comportement plus responsable. L'ONG propose notamment des alternatives au développement basé uniquement sur les sports d'hiver et a mis au point une mallette pédagogique pour le Centre national de recherche pédagogique (CNDP). Désormais reconnue d'utilité publique et interlocutrice du ministère de l'Écologie, Mountain Wilderness a mené par le passé quelques opérations « coup de poing » qui l'ont fait comparer à Greenpeace. François Labande a retracé ce combat dans *Sauver la montagne* (Olizanne, 2004), référence implicite à *Sauver la terre*, l'ouvrage de l'écologiste Yves Cochet. La section française de Mountain Wilderness compte environ 1 500 adhérents. ●

Mais, lutter contre la tendance de l'homme à aménager toujours plus les espaces naturels, n'est-ce pas juste retarder l'échéance ?

Je ne crois pas. De tout temps, les gens de montagne ont fait attention à leur environnement. Quand ils aménageaient un sentier, ils prenaient garde à ne pas tout abîmer. Quand ils bâtissaient, c'était dans des endroits choisis, en fonction des besoins réels. Avec les grandes stations, ce développement leur a échappé. On leur a aussi mis dans la tête que sans cela la vallée allait se vider, ils seraient obligés de travailler en ville, et ils y ont cru. Cependant, avec le temps, on a tenu compte des erreurs du début, dans l'urbanisme notamment, et aujourd'hui l'aménagement de la montagne n'apparaît plus comme une fatalité.

Où se situe le point d'équilibre ?

Pour le trouver, il faut que toutes les voix puissent se faire entendre, et pas seulement celle des investisseurs, qui n'ont qu'une idée en tête. Or quand ceux-ci arrivent avec des projets et de l'argent, il est facile de tomber dans le panneau.

En tant qu'auteur de nombreux guides d'alpinisme, de randonnée pédestre et de ski hors piste, n'avez-vous pas contribué à cette pression touristique sur la montagne ?

Le problème du tourisme de nature est qu'il y a trop de monde au même endroit. Or mes guides de randonnée proposent justement de s'écarter de ces abcès de fixation. Dans celui réalisé en collaboration avec le parc national des Écrins, je décris par exemple des itinéraires où il faut un peu chercher sa voie : c'est une invitation à regarder davantage la montagne avant de la parcourir, et à sortir des sentiers battus. J'ajouterai que si en traçant un chemin on veille à ce qu'il épouse le terrain sans dégrader les alentours, c'est un aménagement tout à fait valable.

Peut-on aussi revenir en arrière sur certains aménagements ?

Bien sûr, on peut démonter des téléphériques ou des téléskis. Le 14 mai, j'étais invité par le maire de Saint-Étienne-les Orgues, dans les Alpes-de-Haute-Provence, à une opération de démontage de téléskis de la montagne de Lure qui ne servent plus. Le maire ne veut pas se lancer dans l'enneigement artificiel et préfère que la nature reprenne ses droits. C'est une préoccupation de certains élus de la montagne. Je rappellerai aussi qu'en 1989, sur la commune de Puy-Saint-André, au-dessus de Briançon, un changement de majorité municipale s'est traduit par le démontage d'un télésiège, construit d'ailleurs sans permis. Le nouvel élu s'était engagé sur ce point et, dans le vallon ainsi préservé d'une extension de station, il a développé une association financière pastorale (1).

Mais pourrait-on par exemple imaginer de supprimer un jour le téléphérique du Mont-Blanc ou le train du Montenvers ? Vous défendez en effet l'idée d'un parc naturel du massif du Mont-Blanc...

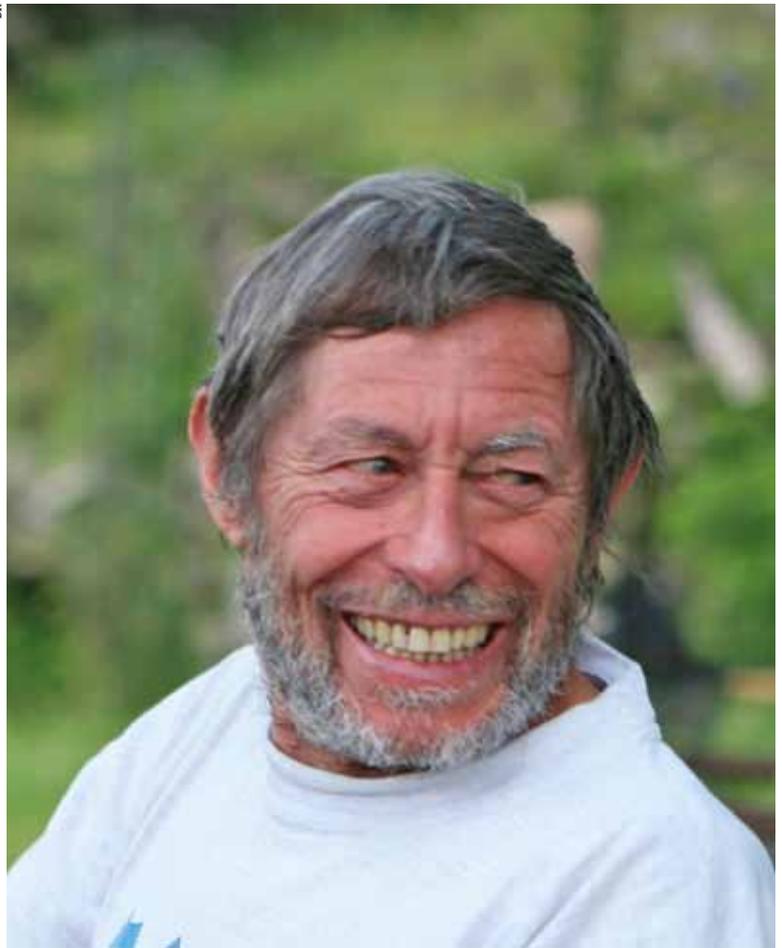
Pour défendre cette cause, en 1988 Mountain Wilderness avait monté une opération symbolique avec Reinhold Messner et Alessandro Gogna, deux très grands alpinistes qui avaient occupé un pylône de la télécabine de la Vallée blanche assurant la liaison entre l'Aiguille du Midi et la pointe Helbronner, côté italien. Ceci dit, on peut créer un parc national qui intègre des remontées : c'est le cas en Autriche. Mais la télécabine de la Vallée blanche ferait alors un peu tache... Le train à crémaillère du Montenvers, c'est différent : cette liaison est plus basse et possède en outre un caractère historique.

J'imagine que vous n'êtes pas non plus un chaud partisan des canons à neige...

Beaucoup de communes expliquent que, sans les canons à neige, elles auraient fermé leurs stations depuis longtemps et que, sur un marché très concurrentiel, elles sont bien obligées de faire comme les autres. C'est un argument dont il faut tenir compte. Mais les écologistes leur opposent celui du gaspillage des ressources en eau. À titre personnel, j'ajouterai aussi que la neige de culture est beaucoup moins agréable à skier que la vraie neige qui tombe...

Dans votre livre, vous exprimez aussi vos réserves sur l'équipement des voies d'escalade et le développement des via ferrata...

Oui, parce que je juge plus intéressant de placer soi-même ses points d'assurage, tout comme je ne crois pas que la via



ferrata soit le meilleur moyen de découvrir l'escalade. Placer ses mains en terrain naturel, c'est irremplaçable. Regarder, choisir, avoir les yeux tournés vers le paysage plutôt que sur le prochain câble ou la prochaine marche... Ce n'est pas en développant les via ferrata que l'on résoudra la question de la baisse de fréquentation de l'alpinisme en général. Mais ces équipements donnent bonne conscience aux communes, qui diversifient ainsi leurs activités. Ceci dit, certaines via ferrata sont créées dans des falaises non fréquentées par les grimpeurs et avec beaucoup de délicatesse dans les cheminements, quand d'autres sont plus «bling-bling», avec par exemple un pont de singe tendu entre deux falaises, ce qui est spectaculaire mais totalement artificiel.

Avez-vous dû tenir compte du réchauffement climatique dans l'écriture et l'actualisation de vos guides ?

Je tiens évidemment compte de ce phénomène, et pour la dernière édition (2007) de mon guide d'alpiniste du massif des Écrins, j'ai tenu à refaire toutes les photos des parois et des versants pour montrer la montagne telle qu'elle est maintenant, c'est-à-dire moins enneigée qu'auparavant. Certains itinéraires changent également à cause du recul des glaciers. Parallèlement, j'essaie d'inciter à l'usage des transports en commun. J'ai récemment publié un guide de randonnée dans les montagnes de Suisse romande où toutes les randonnées sont accessibles en train et en car. Ce n'est pas toujours possible dans des vallées moins habitées, mais alors le covoiturage permet de réduire son bilan carbone. Cette préoccupation s'est d'ailleurs diffusée jusqu'au Groupe de Haute Montagne, qui a lancé une sensibilisation des alpinistes sur l'utilisation de l'avion pour aller grimper aux quatre coins du monde.

François Labande :
« Le problème du tourisme de nature est qu'il y a trop de monde au même endroit. »

► **Après-guerre, les romans de montagne et les récits de course ont nourri l'imaginaire de nombreux jeunes gens. Or cette littérature a disparu : la montagne et l'alpinisme ne font-ils plus rêver ?**

C'est surtout le culte du héros, qui s'était notamment développé en 1950 au retour de l'expédition de l'Annapurna, qui a disparu. Aujourd'hui les jeunes gens ne s'identifient plus à des personnages qui défient la mort dans une quête d'absolu. La littérature de montagne s'est aussi un peu perdue, et l'éditeur emblématique que fut Arthaud n'a plus le lustre qui fut le sien. Mais, sans vouloir leur faire de publicité, depuis quelques années les éditions Guérin ont fait beaucoup pour redonner le goût de lire sur la montagne. J'ajouterais que, côté cinéma, j'ai retrouvé dans le film de Catherine Destivelle, « Au-delà des cimes », l'émotion qui fut celle de toute ma génération devant « Les étoiles de midi », de Marcel Ichac, avec Lionel Terray. C'est autre chose qu'un film d'action basé sur le suspense autour d'un gars qui chute...



Traces écrites, Guérin, 378 p., 26 €.



Sauver la montagne, Olizanne, 2004, 23 €.

Vous avez évoqué la baisse de fréquentation de l'alpinisme : avez-vous des chiffres ?

Je ne possède pas de statistiques, mais on enregistre une baisse de fréquentation des refuges. Depuis les années 80, certains s'affirment aussi comme de purs grimpeurs : si c'est possible, ils se passent volontiers du piolet et des crampons, sans passer sur la neige, pour accéder au pied des parois. C'est plus spécialisé, alors que l'alpiniste reste plus généraliste. Autrefois, cette différence n'avait pas cours.

Beaucoup de gens se contentent aussi de la randonnée...

Oui, mais j'ai toujours essayé de créer des passerelles. Dans mon guide de randonnée dans les Écrins, j'ai décrit des itinéraires où, sans avoir besoin de s'encorder, il faut mettre les mains dans le rocher, faire attention où on marche. Je propose de s'écarter du sentier et de grimper sur quelques mètres pour arriver au sommet. De même, je refuse de faire

une distinction trop nette entre le ski de randonnée et ce que l'on appelle ski extrême ou de couloir. C'est la même activité, même si la difficulté et le risque sont plus grands.

Pour profiter de la montagne, faut-il emprunter les chemins de traverse ?

L'amateur de ski de fond est libre de quitter les pistes de skating, au parcours très aménagé, et de préférer les balades sur les crêtes, en style nordique. Et un grimpeur qui en a marre de suivre des lignes de « spits » dans des parois où des voies sont tracées tous les dix ou vingt mètres, parallèles les unes aux autres, peut choisir d'aller là où il n'y a pas d'équipements en place. Il se demandera comment faire pour mettre ses points d'assurage, il faudra qu'il apprenne. Il placera ses coinces, des anneaux de cordes autour de becs rocheux. Et découvrira des joies qu'il ne soupçonnait peut-être pas. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE BRENOT

(1) Dans *Traces écrites*, François Labande cite aussi, en 2007, « l'affaire des Balcons du Mercantour, sorte d'autoroute de la randonnée jonchée de motels, sur 150 kilomètres de ce qui ne pouvait plus être appelé des sentiers ». Devant les vives réactions, le président du Conseil général des Alpes-Maritimes, Christian Estrosi, dut remballer son projet alors que les bulldozers avaient déjà commencé à entamer la montagne.

« L'ALPINISME A-T-IL UN AVENIR ? »

Tel est le thème de l'intervention de François Labande aux Assises de l'alpinisme organisées le 28 mai à Chamonix par l'Observatoire des pratiques de la montagne et de l'alpinisme. Tous les acteurs concernés (dont la Fédération de la montagne et de l'escalade et le Club alpin français) seront réunis pour répondre à la question : « Quelle montagne en 2020 ? » François Labande proposera une synthèse du chapitre qui conclut son dernier livre : « *J'évoquerai mes thèmes de prédilection : autonomie, responsabilité, découverte, en préservant les terrains d'aventure, des endroits pas trop aménagés...* ».

LA MONTAGNE AU NATUREL

Trois extraits de *Traces écrites*, façon d'en résumer la philosophie.

Portage des sacs. « Comment accepter la norme actuelle, pour les professionnels en charge de groupes sur les principaux GR comme le Tour du Mont-Blanc, et qui

proposent systématiquement à leurs clients le portage des sacs à l'aide de véhicules effectuant de longs kilométrages inutiles ? Oui, inutiles, car le contenu des sacs (...) se résume souvent à des vêtements de rechange, shampoings et sèche-cheveux. »
Ultra Trail du Mont-Blanc. « La tendance actuelle conduirait à ranger au niveau des mythes une course appelée UTMB (Ultra Trail du Mont-Blanc), consistant à boucler le tour du massif en moins de vingt-quatre heures pour les premiers, à peine le double pour les derniers classés. De là à ringardiser les topos-guides préconisant de répartir le parcours sur une période de sept à dix jours, il n'y a qu'un pas. (...) Je respecte tous ceux qui



François Labande

Ski de randonnée, Suisse, 2007.

se lancent avec enthousiasme dans cette aventure, mais où est l'émotion provoquée par les fantastiques paysages du versant italien du mont Blanc, quand on passe en fond de vallée à 5 heures du matin et que la seule illumination des piliers du Freney ne vient, au meilleur des cas, que de la lune ? »

L'alpinisme, simple sport ? « Ces interrogations sur la notion de performance et sur la pertinence de la vitesse amènent inéluctablement à se poser la question de savoir si l'alpinisme n'est qu'un sport, ou seulement comme un sport. Question valable aussi bien pour la marche en montagne, et même pour l'escalade pure. (...) Sans la composante émotionnelle, sans le cadre esthétique, je dirai même sans son passé culturel, l'alpinisme perdrait nombre de ses attraits majeurs. (...) [Il] ne se résume pas à un sport. La vie en refuge, et mieux encore le bivouac, [en] font partie intégrante. (...) La montagne ne pourra survivre que si sa wilderness ne disparaît pas. Quant à l'alpinisme ? » ●



Philippe Brancot

Cross Usep à Paris.

Sport, laïcité, diversité

En avril dernier, l'UMP organisait un débat interne sur la laïcité non dénué d'arrière-pensées, tant l'islam semblait en être la cible. Et, début mai, l'affaire des quotas éclaboussait la Fédération française de football, soupçonnée de vouloir introduire une discrimination raciale dans ses sélections de jeunes. À la lumière de cette double actualité, nous avons voulu nous interroger sur ce qui fonde la dimension laïque du sport Ufolep, ainsi que sur la notion de diversité.

QU'EST-CE QUI FONDE LE SPORT UFOLEP ?

Humanisme sportif, humanisme laïque

Le secteur sportif de la Ligue de l'enseignement réinterroge régulièrement son identité laïque. Rappel historique et témoignages.

En quoi l'Ufolep, qui constitue avec l'Usep le secteur sportif de la Ligue de l'enseignement, défend-elle une conception laïque du sport ?

Le questionnement de cette identité n'est pas neuf et s'était traduit en 2005, centenaire de la loi de séparation de l'Église et de l'État, par l'organisation d'un colloque sur le thème « Sport, religions et laïcité ». Plus récemment, en écho à certaines tentatives de récupération de l'idéal de laïcité, l'Ufolep et l'Usep avaient également chacune inscrit un temps de réflexion sur le sujet lors de leurs congrès. Des débats qui peuvent être résumés par la question suivante : comment l'esprit sportif et l'esprit laïque se rencontrent-ils, se complètent-ils aujourd'hui ?

Le goût de l'effort gratuit, la compétition associée au respect de l'adversaire, la volonté de réalisation de l'homme complet (1), l'indi-

viduel par le collectif, le mental par le physique sont autant de valeurs et de finalités qui représentent probablement le meilleur de l'esprit sportif et que la laïcité revendique elle aussi. On relèvera à cet égard que l'humanisme fondamental, la liberté de penser fondatrice de toutes les libertés, le refus des dogmes, trouvent leur source dans cette Grèce antique qui a inventé les Jeux olympiques...

Les tenants de l'humanisme sportif, de l'humanisme laïque, sont mis au défi de plusieurs façons. Rival historique en France, le catholicisme a développé des conceptions et des organisations sportives de grande envergure. En quoi différentes des nôtres ? En quoi sont-elles semblables ? Le sport lui-même ne génère-t-il pas une sorte de religiosité ? Enfin, le phénomène, aujourd'hui mondial, de la réduction du sport à la marchandise et au spectacle n'est-il pas la négation même de l'esprit sportif comme de l'esprit laïque ?

Un célèbre proverbe africain conseille « Si tu ne sais pas où tu vas, regarde d'où tu viens ». Pour un mouvement comme le nôtre, l'histoire est une composante essentielle. D'abord parce qu'elle est longue, ensuite parce qu'elle est pleine de sens.

DES ATHLÈTES DE LA RÉPUBLIQUE AU SPORT POUR TOUS

Créée en 1866, la Ligue de l'enseignement promeut rapidement des sociétés de gymnastique aussi importantes pour elle que les bibliothèques municipales. Elle met ainsi en œuvre la prescription antique de Juvénal, « Un esprit sain dans un corps sain ». La Ligue joue un rôle important dans la fabrication de ce que le sociologue Pierre Arnaud appellera les athlètes de la République. Elle milite pour la pratique de l'éducation physique à l'école, où les « bataillons scolaires » (selon la loi due à Jules Ferry) suivent une sorte de préparation militaire. Le souvenir de la Révolution française et la préparation de la revanche contre l'Allemagne sont prédominants. L'action de la Ligue s'inscrit dans le cadre d'un patriotisme républicain résolu, exprimé dans sa devise de l'époque « Pour la patrie, par le livre et par l'épée ».

Cette conception évoluera progressivement. D'une part grâce à l'œuvre des instituteurs, qui prennent en main l'éducation physique. D'autre part la Ligue fédère les Amicales des anciens élèves des écoles publiques, les « petites A ». Celles-ci ont souvent une activité sportive. Tout en restant patriotes, au sens progressiste du terme, les militants de la Ligue abandonnent le militarisme dans l'instruction. En 1928, le congrès de Lille voit la naissance de l'Ufolep. Sa commission scolaire est à l'origine de l'Usep, créée en 1939 et devenue autonome en 2004.

« ÊTRE LAÏQUE »

« Être laïque, c'est penser librement et vouloir que tous les hommes pensent librement ; c'est réclamer pour tout être humain le droit d'exprimer ce qu'il pense ; c'est respecter toutes les convictions sincères, faire effort pour comprendre toutes les idées, vouloir des discussions loyales dans lesquelles n'interviennent ni la force, ni l'argent ; respecter les vérités démontrées par la science, chercher à les connaître, à les répandre ; exiger pour tous un même droit à l'instruction ; aimer les siens, ses compagnons de travail, sa patrie, l'humanité ; envelopper dans une fraternité sans barrière tous les êtres humains qui pensent et travaillent ; vouloir entre les peuples et au sein de chaque peuple la paix fondée sur la justice ; ne jamais séparer son bonheur du bonheur commun et se dévouer avec enthousiasme au progrès du genre humain ».

Motion finale des États généraux de la France laïque, 1948. ●



En Jeu



Tournoi de futsal féminin, Toulon.

La Ligue de l'enseignement, l'Ufolep et l'Usep forment ensemble un mouvement laïque. Longtemps résumée par le slogan «une autre idée du sport», cette identité est assumée, revendiquée. Jean-Michel Ducomte, président de la Ligue, souligne que son «identité est d'abord le produit d'une construction, dans une proximité assumée avec la tradition républicaine, constituée d'héritages, de combats revendiqués comme autant d'étapes dans la réalisation d'un projet d'éducation populaire qui a justifié sa fondation et éclairé son développement. C'est une identité en actes, relayée par une capacité militante. Il s'agit aussi d'une identité en débat, constamment réinterrogée sous l'éclairage des nécessités du moment» (2).

Cette construction permanente, dans la confrontation avec les pouvoirs publics et la société civile, la caractérise comme mouvement d'éducation populaire.

Mouvement laïque, mouvement sportif, mouvement d'éducation populaire: comment cela se manifeste-t-il aujourd'hui? Comment les idéaux et les principes laïques se concrétisent-ils? Par une appropriation de l'éducation physique et du sport comme dimension indispensable à l'équitable personnel et collectif.

Cette conception et ces pratiques sont aussi éloignées des visées militaristes originelles que de la débauche mercantile et spectaculaire d'aujourd'hui. Notre congrès de Nancy, en 1998, a réaffirmé trois axes explicites: favoriser l'accès à l'éducation et à la culture, renforcer l'engagement

civique et développer sur tous les territoires les liens et l'esprit de solidarité en actes. Nous avons ainsi l'ambition, qui n'est pas mince, de «contribuer à la formation de citoyennes et de citoyens sportifs et solidaires, en capacité d'agir dans la société d'aujourd'hui».

ESPRIT CRITIQUE, ESPRIT LAÏQUE

En 1996, la ville d'Atlanta (États-Unis), est préférée à la ville d'Athènes pour les Jeux olympiques. La ministre grecque de la culture, Mélina Mercouri, déclare alors que «le dollar a vaincu le Parthénon» pour dénoncer la prédominance du libéralisme marchand sur le sport mondialisé. Dès l'origine, la Ligue a elle-même intégré la critique du système sportif en tant que tel. On en retrouve la chronique tout au long des numéros d'*En jeu*: règne de l'argent, dopage, culte de la performance pour elle-même, réduction au spectacle, aliénation des supporters, sexisme, racisme, violences... Nous n'avons pas attendu les analyses implacables du sociologue Jean-Marie Brohm. Et nous ne suivons pas pour autant les conclusions radicales, antisportives, de notre escrimeur trotskyste. Tout en étant conscient de l'ambivalence du sport, nous prétendons en faire un moyen, et même un moyen indispensable, pour la réalisation de l'individu et du collectif. Telle est notre vocation de mouvement d'éducation populaire. L'Ufolep fait partie des fédérations affinitaires, se référant à une identité spécifique, religieuse ou philosophique, l'humanisme laïque en l'oc-

currence. Elle cohabite avec le sport catholique, la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), et le sport ouvrier, la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), en particulier dans plusieurs structures dont le collège des affinitaires du Comité national olympique (3). Basculement historique vertigineux, des fédérations longtemps rivales, se retrouvent ensemble pour défendre des valeurs communes de joie de l'effort, de gratuité, de plaisir partagé, de convivialité... Il serait tout aussi ridicule de nier ce fait majeur – et positif – que de nier la persistance des enracinements philosophiques ou religieux respectifs, même s'ils sont vécus de façon moins prégnante qu'autrefois. Notons qu'il existe une fédération sportive internationale juive, nommée «Maccabi», ainsi qu'une Fédération sportive pour la solidarité islamique, ni plus ni moins légitimes que les autres.

L'Usep met en œuvre de la même façon les valeurs laïques. Cet engagement est conforté par le partenariat avec l'Éducation nationale, l'école de la République, qui met au cœur de son action le respect impératif de la liberté de conscience de chaque enfant. Il s'agit de l'aider à se construire de façon autonome, de l'aider à acquérir une responsabilité personnelle dans son apprentissage sportif et citoyen. L'effort individuel est relié à l'effort collectif. Il s'agit d'une découverte de soi-même et des autres, de soi-même par les autres, grâce aux sports. C'est ce que rappelait Philippe Leterme, président de l'Usep de Loire-Atlantique, lors du débat

organisé par l'Usep durant sa récente assemblée générale : « *En quoi l'Usep, au sein de la Ligue de l'enseignement, fait-elle vivre la laïcité, une laïcité qui n'est pas neutralité ? Il suffit de se référer au Code de l'éducation, qui nous invite à former "des citoyens libres et égaux". La rencontre Usep fait vivre la laïcité à travers la mixité sous toutes ses formes, en faisant jouer ensemble filles et garçons, et en brassant les enfants des quartiers populaires, du centre-ville et des écoles rurales.* » Cette vision rejoint l'engagement pour le sport pour tous affiché par André Allopié, président de l'Ufolep-Usep de 1988 à 1992 : « *Oui, le sport pour tous doit essayer de faire vivre ensemble les générations avec, certes, les difficultés que cela implique, mais aussi avec l'enrichissement que cela apporte. Il faut encourager au maximum la pratique féminine et se souvenir que le sport pour tous ne se limite pas à un niveau technique. L'initiation sportive entre également de plein droit dans le cadre général du sport pour tous, qu'elle prépare à une activité compétitive ou non. Mais il est évident que notre effort doit porter vers les activités offertes à tous ceux qui ne peuvent ou*

ne veulent pas être des athlètes de compétition ». On relèvera que ces deux témoignages font référence à l'engagement de l'Ufolep et de l'Usep, chacune à sa façon, dans la promotion du sport au féminin dans un univers encore marqué par l'empreinte du masculin. Pour l'Ufolep, qui compte plus de 44 % de licenciées féminines, cela se traduit par l'incitation à faire du sport, dans tous les types de disciplines, et à assumer des responsabilités dans les instances dirigeantes de la fédération. L'Usep, investie principalement dans le temps scolaire, touche autant de filles que de garçons et a beaucoup travaillé sur la mixité, étudiant notamment le rôle des stéréotypes et la façon de les utiliser en les rendant non stigmatisants.

FAIRE SOCIÉTÉ

Cet humanisme sportif laïque, porté par l'Ufolep, l'Usep et la Ligue de l'enseignement, se réalise donc dans cette « autre idée du sport » devenue depuis pour l'Ufolep « Tous les sports autrement ». Elle a une cohérence profonde avec le manifeste « Faire société ! » adopté lors du congrès de la Ligue

à Toulouse en juin 2010. L'être humain est une fin et non un moyen. Tout est là. C'est toute la valeur, la vitalité, l'authenticité du sport. En proposant plus de cent disciplines et activités physiques différents dans cet état d'esprit, nous retrouvons les fondamentaux des jeux, si bien analysés par Pierre Parlebas, tels qu'ils furent pratiqués tout au long de l'histoire des peuples. Plus encore, cette autre idée du sport contient en germe une autre politique du sport. Elle s'est notamment affirmée en 1936 et dans les années 1980. Tout comme il a eu un début, le libéralisme marchand aura une fin. Sans prétendre incarner un modèle alternatif absolu, nous illustrons chaque jour, avec des millions d'amateurs, une autre voie possible. ●

**CHARLES CONTE, CHARGÉ DE MISSION LAÏCITÉ
À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
cconte@laligue.org**

- (1) Entendons aussi dans la réalisation de cet « homme complet » la recherche de la santé et du bien-être ou l'aspiration au loisir.
(2) Qu'est-ce que la Ligue de l'enseignement ? L'Archipel, 228 p., 2006.
(3) Voir En jeu n°375, janvier 2004 : « Affinitaires, pourquoi faire ? ».

LE SPORT EST-IL UNE RELIGION ?

Le sport est-il lui-même une religion ? C'est la question à laquelle le sociologue Paul Yonnet* avait été invité à répondre lors du colloque « Sport, religions et laïcité » d'octobre 2005.

« [Au cours des Jeux olympiques de l'Antiquité, le sport était pratiqué] dans des sociétés dont on pourrait dire qu'elles habitent la religion et que la religion les habite, dans des sociétés où la religion est au fondement de la cité... Le sport, aujourd'hui, produit du sacré hors de la religion, sans religion, produit de la religion sans religion, en rappelant de façon presque compulsive aux individus la transcendance de collectifs qui les fondent et

sans lesquels ils n'existeraient justement pas, individuellement. Le sport rassemble les sociétés dans des moments à la fois uniques et répétés, alors que les individus qui les composent vivent dans la crainte que l'individualisme ne les sépare et la planétarisation ne les uniformise : le sport est l'un de ces phénomènes collectifs qui confortent les individus dans l'assurance que le développement des personnalités individuelles ne supprime pas l'existence de la vie collective et que l'universalisation ne dissout pas la faculté de maintenir des traditions et de construire des identités ». ●

*Auteur de *Huit leçons sur le sport* (Gallimard, 2004) et de *Une main en trop* (de Fallois, 2010).

Entre rituel et prosélytisme

Que penser des signes de croix des footballeurs avant un match ou des foulards portés par certaines athlètes musulmanes ?

On ne compte plus les manifestations de religiosité sur les stades. De nombreux joueurs font le signe de croix avant le match, d'autres esquissent une prière ; des footballeurs latino-américains vont jusqu'à former des cercles pieux, main dans la main, et des joueurs égyptiens jusqu'à se prosterner, notamment

lors de la dernière Coupe d'Afrique des nations, afin de contrer des sorts attribués aux sorciers noirs ! Des maillots cachent des chapelets ou des T-shirts proclamant « I belong to Jesus » (J'appartiens à Jésus), comme celui arboré par le brésilien Kaka aussitôt après avoir marqué ou remporté un match. On a entendu des supporters d'Arsenal chanter des cantiques à la gloire de leur équipe (il existe aussi des versions aux paroles beaucoup plus osées), et il est impossible d'évaluer la quantité de

cierges brûlés en pays catholiques... Ces manifestations sont pour la plupart naïves, tentant de concilier tel ou tel dieu en faveur de telle ou telle équipe. D'autres ont un caractère politique direct ou indirect,



Franck Ribéry, prière d'avant-match.



comme celles mises en scène par les évangélistes protestants ou le port du voile imposé par l'Iran à ses athlètes féminines (1). Quant au recordman du monde du triple saut Jonathan Edwards, sa foi lui interdisait de participer à un concours organisé le dimanche, quand bien même il se serait agi d'un championnat du monde ou d'une finale olympique...

Il appartient aux organisateurs de faire la part des choses. Les rituels, religieux ou païens, accompagnent les activités ludiques et sportives depuis la nuit des temps. Difficile de réprimer un joueur qui lève les bras... au ciel. Ces rituels font partie de la culture sportive. D'autre part, il faut distinguer les rencontres internationales, où l'on doit respecter les usages des autres nations, et les rencontres en France. Sepp Blatter, le président de la Fifa, a fait insérer dans le règlement régissant le football international un article qui stipule : «Les joueurs ne sont pas autorisés à porter sous leur maillot des vêtements affichant des slogans ou de la publicité. L'équipement de base obligatoire ne doit présenter aucune inscription politique, religieuse ou personnelle». Ce qui ne manque pas de sel quand on voit le déferlement publicitaire autour du football...

En France, nous vivons dans un pays laïque, mais non antireligieux. En l'état actuel des choses, le plus efficace, et le plus raisonnable, est de faire confiance aux organisateurs pour qu'ils incitent à une discrétion propice au bien de tous. Il faut préférer le vestiaire à la pelouse pour ce genre d'exercice. Les clubs de natation féminins existent depuis longtemps, et réservent des piscines municipales à des horaires spécifiques. C'est dans ce cadre qu'il faut régler les nouvelles demandes, en prohibant tout prosélytisme. Dans ces mêmes piscines, la baignade suppose le port de vêtements spécifiques, du maillot de bain à la combinaison, en prohibant les bermudas et autres tenues de ville. Un club municipal ou associatif laïque peut nourrir tous ses joueurs en respectant les règles diététiques, sans pour autant intégrer les interdits religieux casher ou hallal (2). Enfin, rien n'interdit à une fédération sportive de se réclamer d'une religion ou d'une philosophie. C'est même le propre des fédérations affinitaires. ● C.C.

(1) Un bras de fer a notamment opposé la Fifa à l'Iran au sujet du foulard dont Téhéran exigeait qu'il soit porté par les joueuses de l'équipe féminine qualifiée pour les Jeux olympiques de la jeunesse de Singapour d'août 2010. Après avoir radié l'équipe iranienne puis proposé le port de casquettes, la Fifa a finalement blanchi l'Iran de l'accusation de prosélytisme religieux «du seul fait que [ce] foulard soit un peu moins envahissant et

POUR ALLER PLUS LOIN

Dictionnaire culturel du sport, sous la direction de Michaël Attali et Jean Saint-Martin, Armand Colin, 2010.

Le sport : petit abécédaire philosophique, Isabelle Queval, Larousse, Coll. *Philosopher*, 2009.

Jeux, sports et sociétés, Pierre Parlebas Insep, 1998.

Dieu et Marianne, philosophie de la laïcité, Henri Pena-Ruiz, PUF, 1999.

Laïcités sans frontières, Jean Baubérot et Micheline Milot, Seuil, 2011.

Le sport, ses dieux et ses démons, Denis Müller, Labor et Fides, 2008.

Les principales interventions prononcées lors du colloque «Sport, religions et laïcité» d'octobre 2005 sont en ligne sur le site laïcité de la Ligue de l'enseignement www.laicite-laligue.org

ne couvre pas le cou des joueuses», avait protesté la Ligue du droit international des femmes (LiDIF), qui ajoutait, dans une lettre adressée à Sepp Blatter : «Est-ce que cela l'empêche pour autant d'être un affichage religieux ostensible, ainsi qu'un signe de ségrégation et de soumission des femmes?».

(2) *Les Idées en mouvement* n° 185, janvier 2011 : «Quand les religions s'invitent à table».

HIJAB ET HAUT NIVEAU EN FRANCE

Comment concilier port du foulard et sport de haut niveau? C'était le sujet d'une enquête de *L'Équipe-Magazine* qui s'est finalement limitée à un portrait de deux jeunes boxeuses de Clichy-la-Garenne* : Inès et Anissa, 15 et 17 ans à l'époque. «Les deux sœurs Zaoui portent le hijab, une rareté dans le paysage français



Le voile ou la boxe, faut-il choisir?

du sport de haut niveau» expliquait la journaliste Géraldine Catalano. La boxe amateur impose le port du casque et prohibe toutefois celui du voile en compétition, mais à l'entraînement chacun est libre de sa tenue : «La première fois que j'ai boxé avec le hijab, j'ai eu chaud au point de ressentir des maux de tête. Aujourd'hui, je n'y pense plus» confiait alors la jeune Anissa, championne de France de savate-boxe française chez les cadettes en 2009. «Nées en France de parents français d'origine algérienne, Inès et Anissa n'ont pas droit à la piscine, aux robes courtes et aux shorts. Elle ne peuvent pas non plus épiler leurs sourcils, maquiller leurs ongles de rouge, embrasser ou échanger une poignée de main avec un homme étranger au cercle familial rapproché», précisait l'article. Un dernier interdit que leur entraîneur, Éric Bazeille,

avait avoir du mal à comprendre. «La première fois que je les ai vues à l'entraînement, j'avoue que cela m'a beaucoup interpellé, expliquait Myriam Chomaz, une autre championne fréquentant la même salle. Je suis athée et très soucieuse du respect de la femme et de son indépendance. Mais je crois que le brassage est excellent

pour tout le monde. (...) Je préfère voir les jeunes filles voilées boxer plutôt que rester chez elles.» L'article s'achevait toutefois sur un constat amer : Anissa était à deux doigts d'arrêter la boxe parce que son fiancé, pourtant boxeur lui aussi, voyait d'un mauvais œil cette passion. Et la journaliste rapportait qu'Inès, toute vice-championne de France qu'elle était reconnaissait aussi : «si son futur compagnon exige d'elle qu'elle raccroche les gants, alors elle se pliera à sa décision.» ● P.H.B.

* *L'Équipe-Magazine* n° 1457, 19 juin 2010. La journaliste cite également deux sportives ayant refusé de témoigner : «La sprinteuse Myriam Soumaré, championne de France du 100 m en 2009, qui porte le hijab dans la vie civile mais jamais sur les pistes, [et] Meriam Ben Abdelwahab, ancien milieu de terrain du PSG, renvoyée au vestiaire lors d'une rencontre [lors de la saison 2009-2010] pour avoir refusé d'ôter son voile, comme le lui enjoignait l'arbitre.»

Le communautarisme, faux problème ?

Associations et comités Ufolep peuvent se trouver confrontés au problème du communautarisme. Mais celui-ci reste marginal.

Parfois suscité par des réalités locales montées en épingle, le spectre du communautarisme dans le sport est régulièrement évoqué dans les médias. Tout comme le débat sur la laïcité récemment ravivé par l'UMP et le Front national n'est pas dénué d'arrière-pensées, l'usage du mot « communautarisme » vise alors des pratiques principalement attribuées à un public d'origine africaine ou nord-africaine et de confession musulmane. Et contribue à renforcer stéréotypes et préjugés. Les revendications « communautaires » existent, mais il convient de distinguer celles-ci des démarches « communautaristes ». Pour trouver le juste équilibre, on peut conseiller de se montrer à l'écoute de ces revendications, sans bien sûr qu'elles ne s'imposent aux autres mais aussi sans que ceux qui les émettent ne se retrouvent exclus ou stigmatisés. Le site internet « La laïcité à l'usage des éducateurs » (www.laicite-educateurs.org) propose à ce titre des réponses très concrètes aux animateurs et responsables associatifs. Il est également permis de tirer quelques enseignements d'une étude comparée menée par des chercheurs de l'université de Strasbourg sur « la construction du regroupement sportif communautaire » : dans des clubs de football turcs en France et en Allemagne.

ÉTUDE COMPOSÉE

Après s'être demandé si cet « entre soi sportif » est un acte militant ou le résultat de discriminations, les auteurs de l'étude, Pierre Weiss et William Gasparini, font apparaître une réalité largement fondée sur les conditions sociales et l'origine urbaine ou rurale, et très peu sur l'appartenance ethnique ou le pays d'origine. Ils observent aussi que les politiques publiques contribuent à créer les conditions du « communautarisme » en segmentant les populations en fonction de leurs origines et en proposant une lecture ethnique des phénomènes sociaux.

Encore une fois, si l'on peut observer à l'échelle d'un territoire des formes de repli communautaire, le « communautarisme » lui-même, qui implique une fermeture du groupe et impose à ses membres une identité fermée, repliée sur elle-même, est extrêmement minoritaire en France. Et, dans les cas avérés, il est important de mettre en perspective les conditions qui ont permis ces postures. Ainsi, lorsque des créneaux de piscine non mixtes sont réclamés par des associations affinitaires religieuses (exemple le plus fréquemment utilisé au niveau médiatique et politique), ne conviendrait-il pas de questionner avant tout la décision des élus locaux de les accorder, parfois dans une logique électorale ou de recherche de « la paix sociale ». Les entorses à la laïcité sont alors aussi le fait de ces élus de la République.

Et l'UFOLEP ? En tant que fédération sportive, se réclamant de surcroît de son identité laïque, l'Ufolep ne peut être insensible à ces questions, d'autant plus que le traitement médiatique et la récupération politique de polémiques pourtant très marginales contribuent à nourrir des représentations erronées et faussées. C'est pourquoi, au-delà des seules réalités sportives, les dirigeants et l'ensemble des cadres de nos associations et de nos comités doivent maîtriser les enjeux et les problématiques de ce que nous appelons le « vivre ensemble ». Cela passe par une formation sur les questions de diversité et de laïcité et, plus largement, l'identité de notre mouvement. C'est dans cet esprit que le stage des dirigeants de Boulazac avait à son programme un module « laïcité-diversité-jeunesse » dans le cadre duquel sont notamment intervenus le sociologue El Yamine Soum et Charles Conte, chargé de mis-

ET L'UFOLEP ?

Une recherche sur Google s'est révélée peu fructueuse, à part une « actualité » figurant sur le site de RTL (www.rtl.fr) sous le titre « Sport et laïcité, trois affaires relancent le débat » : « En Isère, l'instauration d'un créneau horaire réservé aux femmes à la piscine de La Verpillière a provoqué une polémique au sein du conseil municipal. Dans l'Essonne, la maire UMP de Vigneux a renoncé à prêter un gymnase de la ville pour un tournoi de basket inter-mosquées, strictement interdit aux hommes. Sans oublier la présence d'une athlète iranienne voilée aux Jeux olympiques de Pékin. » Une « actualité » qui remonte quand même à juin 2008... Plus récente – octobre 2009 – est le refus de l'équipe de football du Créteil Bébel, qui réunit des musulmans pratiquants, de rencontrer le Paris Foot Gay. Un désistement formulé la veille du match dans un mail courtois mais définitif : « Nos convictions sont de loin plus importantes qu'un simple match de foot », justifiait l'expéditeur. Le Créteil Bébel s'est exposé à des sanctions disciplinaires. La plupart des joueurs se sont ensuite désolidarisés de leur entraîneur – pointant implicitement la responsabilité personnelle de celui-ci – et créé un autre club. ●



Créneaux de piscine non mixtes : combien de cas ?

sion laïcité de la Ligue de l'enseignement. Cette capacité à répondre à ces enjeux passe également par un positionnement affirmé au niveau local afin de pointer les concessions ou les subventions accordées par des élus locaux à certaines organisations confessionnelles, même en dehors du cadre sportif. En poussant le raisonnement, on peut en effet considérer que ces subventions seraient mieux utilisées dans des actions d'éducation par le sport...

Enfin, il convient d'encourager au niveau local des espaces de concertation, afin que la question de la diversité, dans sa définition la plus large, ne crée pas de clivage. En effet, que l'on soit sur des questions de genre, de classes sociales ou d'origine ethnique, c'est avant tout le manque d'interactions entre les groupes qui explique que de nombreuses instances représentatives ou décisionnaires sont en décalage avec ce que l'on appelle « le terrain ». Or c'est de cette méconnaissance de l'autre que se nourrissent les préjugés. ●

ADIL EL OUADEHE

a.elouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

MAIGRE MOISSON D'EXEMPLES SUR LA TOILE

« Quelle est la réalité de terrain des problèmes religieux ou communautaristes liés au sport ? Une recherche sur Google s'est révélée peu fructueuse, à part une « actualité » figurant sur le site de RTL (www.rtl.fr) sous le titre « Sport et laïcité, trois affaires relancent le débat » : « En Isère, l'instauration d'un créneau horaire réservé aux femmes à la piscine de La Verpillière a provoqué une polémique au sein du conseil municipal. Dans l'Essonne, la maire UMP de Vigneux a renoncé à prêter un gymnase de la ville pour un tournoi de basket inter-mosquées, strictement interdit aux hommes. Sans oublier la présence d'une athlète iranienne voilée aux Jeux olympiques de Pékin. » Une « actualité » qui remonte quand même à juin 2008... Plus récente – octobre 2009 – est le refus de l'équipe de football du Créteil Bébel, qui réunit des musulmans pratiquants, de rencontrer le Paris Foot Gay. Un désistement formulé la veille du match dans un mail courtois mais définitif : « Nos convictions sont de loin plus importantes qu'un simple match de foot », justifiait l'expéditeur. Le Créteil Bébel s'est exposé à des sanctions disciplinaires. La plupart des joueurs se sont ensuite désolidarisés de leur entraîneur – pointant implicitement la responsabilité personnelle de celui-ci – et créé un autre club. ●

A.E.-O. ET Ph.B.



« Le football, caisse de résonance d'une société qui se délite »

La révélation d'un projet de discrimination sur des critères ethniques à la FFF met en lumière les fractures d'une société. C'est ce qu'a souligné la Ligue de l'enseignement dans un communiqué diffusé le 6 mai.

« Selon une enquête du site Mediapart, plusieurs dirigeants de la Direction technique nationale (DTN) de la Fédération française de football (FFF) ont approuvé le principe de quotas discriminatoires officieux dans les centres de formation de la fédération.

D'après le verbatim d'une réunion qui s'est tenue dans le plus grand secret fin 2010, les dirigeants des hautes instances du football ont évoqué un objectif de limiter, en les triant dès l'âge de 12-13 ans, le nombre de joueurs français de type africain ou nord-africain. Pour justifier cette forme de discrimination, la DTN a évoqué la situation des "binationaux" qui s'en iraient jouer sous un autre drapeau une fois adulte, mais aussi et c'est digne des pires clichés racistes, la morphologie des joueurs : les "blacks", grands et athlétiques et trop nombreux.

Ces propos, s'ils se confirmaient, sont absolument scandaleux ; les arguments utilisés, fallacieux. Ils devront bien entendu faire appel à des sanctions.

Il est vrai que, depuis 2004, le règlement de la Fifa autorise un joueur ayant une double nationalité à être sélectionné dans l'un de ses deux pays (après une seule sélection en équipe A, le joueur ne peut pas changer de pays). Une décision prise pour des raisons financières puisque ceux sélectionnés dans l'équipe de France « espoirs » (moins de 18 ans), par exemple, peuvent choisir une fois majeur l'équipe nationale de leur « autre pays », gagnant ainsi largement en valeur marchande lors d'éventuels futurs transferts en club.

Faire de la binationalité un "problème" n'est pas crédible. Les footballeurs qui jouent dans les équipes de leur pays d'origine (et, pour la plupart, dans le pays d'origine de leur parent ou d'un de leurs parents) n'ont jamais été sélectionnés dans l'équipe de France A. Ils choisissent tout simplement de jouer une Coupe du monde, la compétition internationale par excellence dans la carrière d'un sportif. Il est donc honteux de les présenter comme de futurs « traîtres » à la nation. De plus, la DTN n'aurait pas parlé de nationalité en particulier – les franco-italiens, brésiliens par exemple – mais elle se serait focalisée sur les "blacks" et les "beurs", décrits parfois comme des "étrangers" alors qu'ils sont français.

Cette affaire n'est malheureusement que le reflet du climat délétère qui règne en France.



Les Bleus de 98, une image écornée.

Dans le milieu du football comme ailleurs, la parole xénophobe se libère, les clichés racistes prolifèrent (le "black" est grand et court vite comme le musulman prie dans les rues et est un terroriste en puissance). Que le football ne soit pas épargné par cette vague dangereuse n'est pas surprenant. Cela déçoit et complique un peu plus le travail de nombreux éducateurs sportifs. Aujourd'hui, si l'équipe de France de football reste encore un exemple de mixité et d'intégration, l'image d'une France black, blanc, beur, multiculturelle et fraternelle, est sérieusement écornée. Les dirigeants de l'actuelle majorité présidentielle en distinguant les "vrais" des "faux" français, en parlant de Français d'origine étrangère, ouvrent grand les portes aux multiples dérives ségrégationnistes et au racisme décomplexé. ●

UN CERTAIN MANQUE DE DIVERSITÉ

Si Mohammed Belkacemi n'avait pas été le seul représentant de la « diversité » ethnique de la France d'aujourd'hui lors de cette réunion du 8 novembre, y aurait-il eu une affaire des quotas ?

Au-delà du caractère indigne des propos tenus par les différents participants ou, pour le moins, de la grande « maladresse » dont ils témoignent, ces paroles auraient-elles été prononcées si la DTN du football français avait compté quelques uns de ces « blacks » qui font problème ? Cette diversité incarnée par ces enfants d'immigrés si présents dans les équipes du football amateur – et professionnel – ne se retrouve pas parmi les dirigeants des districts, des ligues et de la fédération. Cette problématique n'est pas nouvelle et touche toutes les structures (politiques, associatives, syndicales). La seule différence est

que dans ce cas précis, la forme de « ségrégation » utilisée est celle des préjugés ethno-raciaux ou d'un racisme plus ou moins diffus.

Cette affaire invite à une autre réflexion : une fois exprimés les sentiments suscités chez les militants de l'Ufolep par cette pitoyable affaire, il conviendra peut-être aussi de s'interroger sur la « diversité » au sein de nos instances surtout qu'il s'agisse de celles de l'Ufolep ou de la Ligue. Pour en revenir à l'origine de la polémique, la diversité des profils et des styles de jeu c'est bien, tout comme celle des représentations électives et associatives. Fondées sur les compétences – qui ne manquent pas –, et sans quotas. ●

PH.B. ET A.E.-O.

Traiter l'addiction sportive

Sabine Afflelou, psychiatre au Centre d'accompagnement et de prévention pour les sportifs du CHU de Bordeaux, fait le point sur l'état des recherches concernant l'addiction au sport.*

Le concept d'addiction sportive a été « inventé » il y a une trentaine d'années par un psychiatre américain. Y-a-t-il eu des avancées récentes dans ce domaine ? Il n'est pas évident de progresser sur ce thème et surtout d'y sensibiliser le grand public. Autant les addictions à des produits comme l'alcool ou le tabac ou même à des comportements comme les jeux d'argent sont clairement identifiées comme nocives, autant l'addiction au sport peine à se faire reconnaître. La raison est simple : le sport jouit d'une image très positive dans notre société – il est bon pour la santé, bénéfique à la socialisation, etc. – et l'on conçoit difficilement qu'il puisse être associé à une conduite aussi problématique.



Une alimentation perturbée peut donc être l'un des signes d'une addiction sportive ?

Celui qui est devenu dépendant à la pratique d'un sport va en effet avoir tendance à réorganiser tous les domaines de son existence autour de cette « obsession », y compris et peut-être même surtout son alimentation. Dans le but de « performer », il modifie ses habitudes alimentaires, qui deviennent en général très rigides : il privilégie certains aliments, en exclut d'autres. Il se met à prendre des compléments alimentaires. Cette manière très particulière de se nourrir peut dévier vers un vrai trouble du comportement alimentaire, de type anorexie ou boulimie. Malheureusement, cette évolution pathologique ayant lieu « sous caution » du sport, elle passe souvent inaperçue.

Sur quoi portent vos travaux ?

Nous essayons notamment de mettre en place des outils pouvant aider au diagnostic des addictions sportives et susceptibles d'être largement diffusés auprès des professionnels en contact avec des sportifs, à commencer par les médecins. Nous disposons déjà de quelques « échelles » sous la forme de listes de questions auxquelles le sportif doit répondre pour évaluer s'il souffre ou non d'une réelle dépendance. En compagnie de Laurence Kern, enseignante en Staps à l'université de Paris X, nous travaillons à la réalisation d'une nouvelle échelle, plus précise, qui ciblerait les troubles du comportement alimentaire, très souvent présents chez les personnes souffrant d'une addiction sportive.

Outre l'amélioration du diagnostic, peut-on espérer des progrès dans le traitement à proposer aux « addicts » du sport ?

Là encore, tout est à faire ou presque ! À l'heure actuelle, le Centre d'accompagnement et de prévention pour les sportifs (Caps) de Bordeaux dans lequel j'exerce est la seule structure existante de ce type. Une autre, similaire, devrait voir le jour sous peu à Nantes. Mais nous manquons encore cruellement d'endroits où les sportifs dépendants à leur pratique peuvent être pris en charge. On est bien loin par exemple de proposer un réseau aussi étoffé que les Alcooliques anonymes !

Quelle aide pouvez-vous leur apporter ?

La plupart des sportifs concernés par ce problème et qui me consultent ne sont en fait pas conscients de leur addiction. Ils viennent pour un autre souci : ils ont des fractures de fatigue à répétition, ils sont arrêtés pour une blessure au long cours et le supportent mal, ils craignent que leur petit(e) ami(e) ne s'en aille, comme tous les autres avant, du fait de la place dévorante du sport dans leur vie. Le travail que je mène avec eux consiste à les amener à prendre conscience que leur engagement sportif est devenu pathologique et, surtout, à trouver des moyens pour se désengager du piège dans lequel ils sont pris.

Cela prend du temps ?

Chez certains, cela se règle très vite. Chez d'autres, cela peut être beaucoup plus long. Ces thérapies sont vraiment spécifiques à chacun, propres à chaque histoire personnelle : tout le monde ne devient pas dépendant pour les mêmes raisons. Cependant, très souvent on trouve un point commun à l'origine de ces dépendances : une mésestime de soi. C'est alors là-dessus que nous axons notre travail. ●

ISABELLE GRAVILLON

* Sabine Afflelou a participé à une table ronde sur l'addiction au sport lors du congrès international organisé du 6 au 8 octobre à Nantes sur le thème « Prévenir et traiter les addictions sans drogue : un défi sociétal » (www.addiction-congres-nantes2010.fr)

UNE IMPRESSION DE MANQUE

L'addiction sportive se caractérise par le fait de ressentir un manque quand on est privé d'une activité physique quotidienne. Elle se traduit aussi par des symptômes de sevrage avec tristesse lors de l'arrêt, volontaire ou contraint, de cet exercice physique. L'addiction, c'est éprouver un besoin compulsif à l'effort, et investir l'activité sportive au détriment de toute autre, jusqu'à ce qu'elle devienne source de conflit avec ses proches. Les sports à dimension ludique, comme le tennis ou les sports de ballon joués en équipe, génèrent moins d'addictions que les sports d'endurance où l'on est seul face à soi-même, à son effort et souvent aussi sa douleur. ●

(d'après les critères établis par le psychiatre anglais David Veale en 1991. Lire aussi le dossier paru dans *En Jeu* 415, avril 2008)

Pour aller plus loin : « Addiction au sport ou sportoolisme », par Michel Hautefeuille, in *Addictologie clinique*, dir. Éric-Pierre Toubiana, PUF, 2011, 820 p., 28 €

N'oubliez pas la Sacem !

Le point sur les obligations des associations pour l'utilisation d'œuvres musicales sur leurs manifestations sportives.

Pourquoi payer des droits d'auteurs ?

L'article L.111-1 du code de la propriété intellectuelle dispose que l'auteur d'une œuvre de l'esprit (musicale, par exemple) jouit d'un droit exclusif et opposable à tous sur cette œuvre. Dès lors, pour diffuser un morceau musical ou le reproduire, il est nécessaire d'en demander l'autorisation et de verser une rémunération à son auteur pour l'utilisation de son travail créatif. La seule exception au principe prévue par le code de la propriété intellectuelle est celle des « représentations privées et gratuites effectuées exclusivement dans le cercle de famille ». Dans ces conditions, l'utilisation d'œuvres musicales inscrites au répertoire de la Sacem (Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique) dans le cadre des manifestations sportives ou de séances d'activités induit le versement de droits d'auteur. Le montant de ces droits est variable en fonction des conditions d'utilisation de l'œuvre. Trois critères principaux sont pris en compte : le mode de diffusion (musique vivante



Festival national de danse, Chalon-sur-Saône, juin 2008.

exécutée par un artiste ou un groupe, musique enregistrée diffusée par un moyen mécanique), le lieu de diffusion (salle inférieure ou supérieure à 300 m², plein air) et le caractère gratuit ou payant de l'entrée.

Quelle est la situation des associations et fédérations qui, comme l'Ufolep, bénéficient d'un partenariat avec la Sacem ?

Le code de la propriété intellectuelle prévoit une réduction de 12,5% pour les associations agréées « jeunesse-éducation populaire » pour les séances organisées dans le cadre de leurs activités. La Sacem offre également, dans le cadre de partenariats spécifiques avec certaines fédérations, des réductions de 10 à 12,5% sur les forfaits pour de petites manifestations musicales, bals, et autres thés dansants. Les associations organisatrices doivent être affiliées pour en bénéficier.

S'agissant des associations Ufolep, un protocole d'accord signé par la Ligue de l'enseignement depuis 1995 avec les sociétés de perception des droits des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique et auteurs et compositeurs dramatiques (Sacem et SADC) permet à nos associations affiliées de profiter de conditions tarifaires préférentielles. En qualité de « secteur sportif de la Ligue de l'enseignement », l'Ufolep bénéficie en effet de ce partenariat.

Ce protocole a fait l'objet de plusieurs avenants depuis, et les barèmes sont régulièrement mis à jour. Un visa « Sacem » vous sera délivré sur demande par votre comité départemental Ufolep afin de certifier auprès de celle-ci que votre association est bien affiliée (certaines délégations de la Sacem se satisfont toutefois d'une simple attestation d'affiliation). Attention : ni l'affiliation, ni la possession du visa n'exonèrent de la déclaration préalable auprès de la Sacem et du paiement de redevances ponctuelles ou forfaitaires.

Comment procéder à la déclaration ?

Dans le cas d'une manifestation, l'association organisatrice doit, au moins 15 jours avant la date de l'évènement, faire une déclaration auprès de la délégation Sacem du lieu de la manifestation et adresser, dans les dix jours suivant l'évènement, un état des dépenses et des recettes ainsi que le programme des œuvres utilisées. Dans l'hypothèse de diffusion régulière de musique (cours, rencontres sportives, séances d'entraînement), un tarif forfaitaire annuel peut également être négocié avec la délégation Sacem locale. ▶

LE PROTOCOLE D'ACCORD S'APPLIQUE-T-IL AUSSI AUX COMITÉS ?

Le bénéfice des partenariats Sacem est réservé aux structures associatives. Constitués sous forme associative, les délégations départementales et les comités régionaux Ufolep sont donc censés pouvoir bénéficier du protocole d'accord conclu par la Ligue. Ce fut par exemple le cas dans le cadre de deux soirées festives organisées durant le Playa Tour 2010 par le comité départemental de la Creuse pour la prestation publique d'un groupe interprétant un répertoire d'œuvres inscrites au répertoire de la Sacem. Une déclaration préalable ayant été effectuée deux mois à l'avance, le comité a pu cumuler un abattement de 20% sur le montant forfaitaire préalable et une réduction en application du protocole d'accord (112,55€ TTC pour les deux représentations). La liste des œuvres interprétées a ensuite été transmise à la délégation Sacem de Limoges. Les droits SPRE à acquitter après la manifestation se sont élevés à 25,17€. Le Playa Tour est une manifestation en plein air qui a connu une fréquentation de 2 115 personnes sur le week-end en question. ●

- Le fait de procéder à une déclaration simplifiée en ligne sur le site de la Sacem (www.sacem.fr) permet d'obtenir une autorisation préalable rapidement en acquittant un montant forfaitaire de droits d'auteur avant la séance. Celui-ci devra être complété par le versement des droits SPRE – Société pour la perception de la rémunération équitable (droits versés aux auteurs, compositeurs, producteurs qui ont procédé aux enregistrements des œuvres) – transmis ultérieurement.

Quel est le barème applicable aux manifestations sportives Ufolep ?

Ce barème, valable jusqu'au 31 décembre 2011, reste indicatif. En effet, lors de la déclaration, la délégation Sacem prendra en compte les différents critères exposés plus haut pour calculer le tarif finalement applicable.

À titre d'exemple, dans le cadre d'une manifestation sportive, ce barème prévoit pour la diffusion d'œuvres par sonorisation générale un forfait dit « libératoire » de 50,82 € hors taxes pour une manifestation d'une journée, gratuite ou avec un prix d'entrée inférieur à 8 €, se déroulant dans une enceinte accueillant 3 000 spectateurs au plus. Le forfait pour les épreuves d'entrée payante de 8 € et plus, et/ou se déroulant sur plus d'une journée, et/ou dans une enceinte pouvant

accueillir plus de 3 000 personnes, est de 56,25 € HT jusqu'à 3 000 spectateurs, auxquels s'ajoutent 19,25 € par tranche de 1 000 spectateurs supplémentaires. Pour la participation de groupes musicaux, le forfait est de 40,66 € HT.

La politique de la Sacem est de valoriser la bonne foi des utilisateurs d'œuvres musicales qui auront procédé à la déclaration et sollicité une autorisation avant la manifestation. Un abattement de 20 % peut ainsi être obtenu si ces démarches préalables sont respectées. Dans tous les cas, il convient de vous adresser à la délégation de la Sacem de votre région. Ses agents sont à votre disposition pour vous informer sur les subtilités du dispositif.

Que risque-t-on en l'absence de déclaration ?

Si vous ne procédez pas à la déclaration ou si vous ne réglez pas le montant forfaitaire des droits préalables à la manifestation, la Sacem appliquera une tarification majorée. Par ailleurs, l'utilisation d'une œuvre musicale, sans l'autorisation de son auteur, est un délit passible de sanctions pénales (3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende) sous la qualification de contrefaçon. ●

LAURE DUBOS, PÔLE VIE FÉDÉRALE
ldubos.laligue@ufolep-usep.fr

Inscription de votre association sur Affiligue : faut-il autoriser l'utilisation de vos coordonnées ?

Le fichier des associations ou des licenciés peut-être monnayé ou être utilisé pour la communication interne à l'Ufolep.

Une association qui s'affilie à l'Ufolep remplit un dossier d'inscription sur Affiligue, la base de données de la Ligue de l'enseignement. Page 26 de celui-ci, l'association Ufolep est invitée à répondre à trois questions :

- « Acceptez-vous de recevoir des informations de la Ligue, l'Ufolep, l'Usep ? **Oui/Non** » ;
 - « Acceptez-vous de figurer dans un annuaire papier, électronique des associations affiliées à la Ligue, l'Ufolep, l'Usep ? **Oui/Non** » ;
 - « Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'Ufolep, l'Usep communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires ? **Oui/Non** ».
- Il est fréquent que le responsable d'association ne prenne pas le temps de remplir ces pages ou que, par prudence, il coche systématiquement la case « Non ». Pourtant, il peut être aussi de l'intérêt des associations de répondre « Oui »...

En effet, ces informations peuvent devenir une monnaie d'échange auprès de partenaires souhaitant proposer leurs produits ou leurs services aux associations et aux comités. Dans un contexte où le milieu associatif voit ses ressources diminuer, il serait dommage d'écarter d'emblée cette source de financement... De façon générale, nous restons très frileux à l'Ufolep sur la valorisation de ces données. Une telle opération doit bien entendu se dérouler dans le respect des règles, à commencer par l'obligation pour l'association qui récolte les données de demander l'autorisation expresse à ses adhérents et, dans le cadre d'une exploitation commerciale, de contractualiser via une convention de partenariat l'utilisation précise du fichier soit en interne, si l'association ou le comité est en possession d'une solution



Les membres d'une association doivent être informés de toute diffusion de leurs coordonnées.

d'e-mailing, soit en passant par un routeur via un engagement de confidentialité qui protégera les données (interdiction de revente et de multiplication des mailings).

Sachez aussi que la communication de ces fichiers peut aussi être très précieuse en interne, car elle permet d'adresser à votre association ou vos licenciés des lettres électroniques. Or c'est là un moyen de faire circuler l'information et de créer du lien au sein de notre fédération. À ce sujet, précisons que la fédération a l'autorisation d'envoyer une fois par an un mailing à l'ensemble des associations déclarées au *Journal officiel*. Rappelons aussi à cette occasion que les destinataires d'une lettre d'information doivent avoir la possibilité de se désinscrire et de modifier leurs données. ●

ROSEMARY PAUL-CHOPIN, PÔLE COMMUNICATION
rpaulchopin-laligue@ufolep-usep.fr

Le changement à pas comptés

Si le complément au rapport moral a été plébiscité, les évolutions statutaires sur le vote des régions et la prise de licence individuelle ont été retoquées.

Un pas en avant, un pas seulement. Le second attendra. Ainsi peut-on résumer l'assemblée générale de Boulazac qui, tout en approuvant à plus de 97 % l'invitation au changement développée en tribune par Philippe Machu, a dans le même temps repoussé des modifications statutaires destinées à accompagner les évolutions que le président de l'Ufolep appelait de ses vœux. Un peu comme si, après avoir accepté le principe général de la loi, on retoquait certains décrets d'application... Sans remettre en cause les orientations nationales, les mandatés des départements ont ainsi signifié leurs inquiétudes quant à d'éventuelles dérives, en particulier concernant le principe, très âprement discuté, de la licence individuelle.

TOUT PEUT BASCULER

Samedi matin 9 avril, en introduction d'un complément au rapport moral au ton parfois solennel, Philippe Machu a commencé par rappeler que, depuis 80 ans, « *cahin-caha* » l'Ufolep a tracé sa route parmi les autres acteurs du sport, « *qui nous considèrent parfois comme des concurrents ou des empêcheurs de tourner en rond* ». Mais, aujourd'hui, « *les secousses qui nous atteignent ne nous permettent plus de naviguer à vue, au gré des vents et des difficultés, au risque de prendre l'eau* ». En conséquence de quoi « *il importe d'engager la transformation politique et structurelle qui renforcera les capacités d'être et d'agir de notre fédération.* »



C'est à ce prix que l'Ufolep sera en mesure de répondre aux aspirations de pratiquants qui ne trouvent pas basket à leur pied dans l'offre actuelle des fédérations : « *Insensibles aux lauriers, des millions de gens attendent du sport plaisir, santé, bien-être, convivialité et retour à la nature. Si 15 millions de sportifs ont une pratique associative traditionnelle, 15 autres millions s'autogèrent et une moitié de la population ne connaît aucune pratique régulière* » constate Philippe Machu. Ce qui l'autorise à affirmer que « *nous sommes à un moment particulier de notre histoire, où tout peut basculer.* »

BIPOLARISATION ET AUTRES ÉVOLUTIONS

Pour le président de l'Ufolep, ce « changement » doit s'appuyer sur quatre axes : « bipolarisation des activités », « structuration territoriale », « adaptation des fonctionnements », « professionnalisation des ressources et des structures ».

Premier axe, la bipolarisation des pratiques : « *Pour développer le sport Ufolep, il nous faut non pas opposer les deux objectifs poursuivis – compétition d'une part, pratiques sociales d'autre part – mais faciliter le développement parallèle des deux conceptions, l'une et l'autre ayant leurs adeptes et leurs bénéficiaires, l'une et l'autre pouvant tisser des passerelles* » de nature à contribuer au développement de la fédération. La bipolarisation de nos activités doit ainsi permettre de « *clarifier les objectifs, les cibles, les champs et les complémentarités des deux secteurs et organiser la répartition des charges et des moyens dans une concertation éclairée avec le réseau* » et nos partenaires.

Deuxième axe, la structuration territoriale : « *L'Ufolep se doit d'articuler ses projets régionaux et départementaux* » a martelé Philippe Machu.

GEORGES BELBENOÎT, LE VISIONNAIRE

Tout comme le DTN Pierre Chevalier dans son exposé de la veille, Philippe Machu a cité à l'appui de son développement sur la « bipolarisation » des activités l'analyse que faisait dès 1978 l'ancien président Georges Belbenoit.

« *L'Ufolep m'a toujours paru balancer entre deux tentations et une ambition. Deux tentations antinomiques : ne pas lâcher la proie pour l'ombre, persévérer avec bonne conscience dans un comportement éprouvé de fédération sportive consacrant en fin de compte l'essentiel de ses efforts à la préparation et à l'organisation de compétitions (...); ou bien, au contraire, se reconvertir délibérément dans les activités qui distinguent le plus l'Ufolep dans le monde sportif et qui font le moins double emploi avec les pratiques offertes par les autres fédérations. Quant à l'ambition, bien sûr, c'est de concilier ces deux vocations.* » ●



Une salle attentive.

► Troisième axe, la modernisation des fonctionnements sur la voie ouverte en mai dernier par le comité directeur « en formalisant les délégations des élus référents et en précisant dans des lettres de mission cosignées les objectifs et les échéanciers des chantiers ouverts, les moyens mobilisés ».

Enfin, quatrième axe et non le moindre, la professionnalisation : « Nous voyons bien (...) le poids de l'engagement militant dans [notre] développement. Mais nous voyons aussi combien l'investissement professionnel et le recours à l'emploi contribuent à asseoir l'activité Ufolep dans les coopérations avec les communes, les communautés de communes, les institutions sociales, ou dans des relations nouvelles avec l'Éducation nationale, la Prévention judiciaire de la jeunesse ou les missions locales sur des projets à forte plus-value éducative et sociale. » Une évolution qui interroge la relation employeur-employé, bénévole-salarié, et exige un accompagnement des militants. En conclusion, le président de l'Ufolep rappela que, si « le changement peut être inutile et douloureux quand il est subi et incompréhensible dans ses objectifs ou ses moyens », il peut aussi « consolider, adapter notre fédération pour l'inscrire résolument comme un acteur qui compte dans l'évolution du sport et du "mieux vivre ensemble" dans notre société ».

LICENCE INDIVIDUELLE

Ce discours résolument tourné vers l'avenir – Philippe Machu n'hésitant pas à évoquer l'échéance de 2028 – fut largement plébiscité. Mais pour les modalités d'application, l'adhésion fut moins unanime.

L'avenir de l'Ufolep passe pourtant par l'accueil de nouveaux publics, notamment des personnes écartées jusqu'à présent de la pratique sportive et ne répondant pas au profil classique de l'adhérent associatif. En toilettant nos statuts, il s'agissait bien de rendre possible la prise de licence dans le cadre de structures partenaires qui ne sont pas des associations Ufolep mais avec lesquelles les comités ou l'échelon national passent convention (maisons de retraite, de quartier, PJJ, etc.).

Mais nombre de comités ont affiché leurs craintes qu'une telle ouverture fragilise la dynamique associative et permettent à certains d'en faire fi, dans une logique purement consommatrice du sport. Le débat rejoignait là celui sur l'évolution du dispositif d'affiliation-adhésion, présentée par Jean-Claude Dauphant et qui, elle, fut validée (lire p. 22). « Nous sommes attachés à la démarche associative, non à la licence individuelle ! » ont affirmé avec force les représentants de la Loire-Atlantique. Jean-Claude Meurisse (Pas-de-Calais) a envisagé le cas d'« une association à double appartenance qui demande à ses licenciés Ufolep de prendre

une licence individuelle » afin d'éviter d'avoir à s'affilier elle-même. « Ces gens ne s'impliquent pas dans la vie associative » a relevé Jean-Claude Debergue, médecin fédéral de l'Ufolep, en référence à des expérimentations menées dans d'autres fédérations.

VOTE DES RÉGIONS, OBLIGATIONS FÉDÉRALES

La reconnaissance politique de l'échelon régional était l'autre évolution statutaire d'importance présentée à l'assemblée. La proposition traduite dans la modification apportée aux statuts nationaux de l'Ufolep consistait à accorder aux représentants des régions 20% des voix en assemblée générale, ceux des départements en conservant 80%. Cette proposition n'a obtenu que 62% des votes quand la majorité des deux tiers était exigée. D'où les regrets de Philippe Machu : « Certains ont avancé le manque d'assise démocratique d'une instance régionale dont les représentants sont élus au suffrage indirect et non direct comme le comité départemental. Malgré tout, je lis dans ce vote encourageant la prise de conscience du caractère inéluctable du développement de l'échelon régional. »

Enfin, l'assemblée générale a repoussé les modifications des statuts nationaux et du règlement intérieur portant sur les obligations fédérales des comités départementaux et régionaux. Il n'est cependant pas interdit de voir là une réaction épidermique à l'égard d'articles qui réaffirmaient des évidences quant à la cohérence du mouvement mais dont le ton a pu apparaître un peu trop péremptoire (1)...

De façon générale, les articles refusés, qu'ils aient trait à la licence individuelle, à la régionalisation ou aux obligations fédérales, ont peut-être souffert d'une concertation insuffisante avec les comités en amont du rendez-vous de Boulazac, et d'un défaut de pédagogie dans l'accompagnement. Le très long moment consacré à l'étude des différents articles soumis au vote a également souligné le poids du fonctionnement statutaire à l'Ufolep, voire d'une tendance à l'excès de réglementation...

REMETTRE L'OUVRAGE SUR LE MÉTIER

Par comparaison avec les débats sur les différentes modifications statutaires, l'adhésion au manifeste « L'Ufolep s'engage », rédigé en prolongement de celui de la Ligue de l'enseignement autour de l'injonction « Faire société ! » (2), passa presque inaperçue. Un vote par acclamation, sans fausse note mais très poli, façon de signifier que l'accord de la salle était acquis, ça va de soi... De même, le rapport financier 2010 et l'affectation du résultat (+60 142 € après un déficit de 10 200 € en 2009) ainsi que le budget 2011 furent de simples formalités : 100%, joli satisfecit pour le trésorier Daniel Guérin...

Ce fut finalement Bernard Criner, vice-président de la Ligue de l'enseignement – et présent sur toute la durée du congrès au titre de « régional de l'étape » – qui, s'adressant à l'assemblée dimanche matin, en résuma le mieux l'esprit : « Vous n'avez pas été aussi loin que le comité directeur l'aurait souhaité. Mais remettre l'ouvrage sur le métier est un gage d'ouvrage meilleur ». C'est justement ce à quoi devait contribuer le stage des dirigeants qui s'ouvrait dès le lendemain. ●

PHILIPPE BRENOT

(1) « Les comités départementaux et régionaux appliquent strictement les textes, règlements et dispositions de l'Ufolep. Aucune spécificité locale ne peut aller à l'encontre de la politique nationale. » (extrait de l'article 9, propositions de modification des statuts nationaux)

(2) « Le non respect des obligations fédérales de la part d'un comité entraînera la mise en œuvre de dispositions restrictives pouvant aller de la suppression partielle ou totale des aides fédérales au retrait de l'agrément du comité. » (extrait de l'article 7, propositions de modification du règlement intérieur national)

(2) Retrouver ce texte dans *En Jeu* 445, avril 2011, p.16.

PRINCIPAUX VOTES

Rapport moral: 97,49%
Budget 2011: 100%
Rapport financier 2010: 100%
Tarifs statutaires: 84,72%
Évolution du système d'adhésion: 85,97%
Prestataire assurance: 78,96%
Règlement disciplinaire: les deux articles modifiés ont été adoptés.
Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage: 99,25%

Réflexions sur la structuration fédérale

Pour sa première intervention en AG comme directeur technique national, Pierre Chevalier a fait part des réalités sur lesquelles il entend appuyer son action.

CONCURRENCE. « Notre structuration (...) date des années 1960, elle est (...) très proche de celle des fédérations délégataires. Nous sommes certes une fédération multisports mais plutôt la juxtaposition de pratiques mono-disciplinaires. Jusqu'aux années 1990 ce système fonctionnait bien (...), l'Ufolep s'intéressait au sport de masse, les délégataires à l'accès au haut niveau. Depuis les années 1990 (...), nous sommes passés à une phase de concurrence. »

AFFINITAIRES. « [Parmi les] principales fédérations «affinitaires», (...) la FSGT, la FSCF et l'Ufolep [possèdent] une structuration assez semblable liée au poids de leur histoire où la compétition prend une place conséquente [tandis que] la Gymnastique volontaire et l'EPMM ne sont pas sur des pratiques à finalité compétitive et peuvent donc mettre l'ensemble de leurs moyens sur des problématiques sociétales, sport-santé, sport pour tous ... Ces dernières se sont très largement développées depuis les années 1980 alors que les premières stagnent ou régressent. »

ÉPREUVES NATIONALES. « La vie sportive se concentre principalement sur la mise en œuvre de pratiques compétitives à finalité nationale (...). Nous pouvons nous féliciter de la majorité de nos organisations qui sont de véritables vitrines. Mais l'on peut aussi s'inquiéter du faible investissement consacré à des pratiques non compétitives ou aux loisirs compétitifs sans finalité nationale. [Sans] stigmatiser certaines de nos pratiques, je constate (...) que pour les sports collectifs, qui sont pratiqués dans une très large majorité de nos départements, nous pouvons noter une participation aux compétitions nationales souvent inférieure à dix comités (en y intégrant des phases qualificatives). »

PROFESSIONNALISATION. « Les tentatives de solliciter nos commissions nationales sportives pour la mise en place de la multiactivité ou la prise en compte de publics spécifiques (milieu carcéral, seniors, handicapés) donnent des résultats modestes. Il est difficile pour nos commissions sportives de s'approprier ces problématiques tout en gérant les compétitions. Cependant, nous constatons quelques réussites souvent liées à la professionnalisation [comme les nombreuses initiatives départementales ou régionales] en direction d'accueils collectifs de mineurs, de maisons de retraite, de centres sociaux, d'établissements spécialisés... [Or] les comités qui sont rentrés dans la professionnalisation développent de nouvelles pratiques et, parallèlement, continuent également à augmenter leur nombre de licenciés dans les activités traditionnelles. »

FIDÉLISATION. « Autre élément qui doit nous interpeller, la fidélisation de nos adhérents. (..) Au 31 mars, 145 000 licenciés de la saison 2009-2010 n'avaient pas repris leur adhésion, soit 38%, ce qui est énorme [et signifie] qu'un tiers de nos adhérents ne trouve pas de réponse satisfaisante au sein de nos associations. »



AIDER LES COMITÉS EN DIFFICULTÉ. « L'écart grandit entre les comités. [Sur le plan des effectifs] cela va de 60 adhérents à 21 341, [et le premier comité pèse autant que les 24 derniers] ! Nous constatons que la plupart de ces comités en difficulté sont isolés, beaucoup ne participent pas aux AG ou aux différents appels à projets. Du point de vue national, nous valorisons souvent les comités innovants ou en développement. Il nous faut absolument accompagner les comités en difficulté afin de leur permettre de rentrer dans une démarche de projet ! »

NOUVEAUX PUBLICS. « L'ensemble du mouvement sportif associatif (délégataires et affinitaires) s'adresse au même public: les 15 millions de licenciés. (...) Nous sommes beaucoup trop rarement dans une démarche de conquête de nouveaux publics. Lorsque l'on analyse les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques sportives en France, on s'aperçoit que les deux tiers de la population française âgée de 15 ans et plus pratiquent au moins une fois par semaine. En revanche, les personnes cumulant une pratique intensive au sein d'une structure privée ou d'une association sportive avec une participation à des compétitions ou des rassemblements sportifs ne sont plus que 8%. »

LA QUESTION DES MOYENS. « Cet élément doit nous faire réfléchir sur notre structuration et à notre offre de pratique. À ce jour, au sein de notre fédération, on peut considérer que les "compétiteurs", dans un esprit de mutualisation, sont financés en partie par les licences loisirs sans finalité compétitive (activités principalement classées en Risque 1). (...) Pour l'Ufolep, il n'est pas question de remettre en cause l'organisation de nos pratiques à finalité compétitive. En revanche, il nous faut impérativement nous interroger sur la structuration et les moyens que nous consacrons à l'accès aux sports pour tous, aux jeunes, aux féminines, aux adultes de plus de 35 ans, aux seniors. Dominantes dans nos trois plans nationaux de développement successifs, ces problématiques restent très minoritaires dans la mise en œuvre. » ●

En lieu et place du traditionnel complément au rapport d'activités, c'est un discours de politique générale qu'a prononcé le nouveau DTN.

Dispositif d'adhésion-affiliation

Philippe Brenot



Parmi les innovations: la création d'un « titre individuel de participation occasionnelle » (ici: week-end sport en famille, Yvelines, 2008).

Les évolutions du système d'adhésion défendues par le secrétaire général Jean-Claude Dauphant visaient à proposer un système permettant de mieux prendre en compte non seulement les pratiques compétitives mais aussi loisirs ou occasionnelles. En effet, l'Ufolep est l'une des rares fédérations à ne pas prendre en compte dans ses statistiques les pratiquants non licenciés qu'elle touche à travers ses manifestations ouvertes à tous ou ses interventions auprès de publics spécifiques. Or cela est de nature à minorer l'impact de son action et la pénalise, notamment auprès du ministère des Sports. Bien entendu, il convient d'éviter tout effet pervers, ce qui serait le cas si le nouveau dispositif incitait des licenciés à opter pour le système de « titre individuel de participation occasionnelle » (tipo) proposé. Outre le maintien du dispositif actuel d'adhésion et d'affiliation (licences de type R1, R2, R3, R4, liées à la nature des activités), les propositions portaient sur trois points.

Premièrement, mettre en place une procédure de **conventionnement** avec les structures (associatives ou non) dont l'objet principal n'est pas l'activité sportive, comme les centres sociaux, les maisons de quartier, les maisons de retraités ou les établissements spécialisés. Ceci nous permettra de les comptabiliser comme des structures Ufolep et de proposer aux pratiquants concernés des « titres individuels de participation

occasionnelle » (tipo), voire des licences classiques pour ceux que nous pourrions fidéliser.

Deuxièmement, comptabiliser à travers ce même « tipo » les **pratiquants occasionnels** pour lesquels les organisateurs de manifestations loisir (randonnées pédestres et cyclotouristes, Playa Tour, sport en famille, sport-santé) souscrivent auprès de l'Apac une formule d'assurance temporaire (RAT), soit pas moins de 160000 sur la saison 2009-2010.

Troisièmement, dans le cadre des pratiques compétitives ouvertes (comme les raids multisports), offrir la possibilité d'une **politique tarifaire** incitant à la prise de licence (par exemple, que le coût de deux engagements soit légèrement supérieur à la prise de licence). En effet, on constate que les licenciés Ufolep représentent moins de 10% des engagés dans ce type d'épreuves!

Ces deux dernières dispositions n'ont toutefois pas de caractère contraignant et sont proposées aux comités et associations sur la base du volontariat.

Le dispositif proposé a été adopté à plus de 85% des votes. Mais le principe de licence individuelle, qui y figurait initialement, n'a pas été retenu puisque ce même principe a été refusé dans le cadre des modifications statutaires, lesquelles priment sur le plan juridique. ●

Le stage de dirigeants a fait le plein

Philippe Brenot



Jean-Marc Roirant, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement, a participé à la table ronde d'ouverture.

Comment concilier le développement des activités traditionnelles et de projets davantage tournés vers la santé et le social? Le stage des dirigeants est entré dans le vif du sujet.

Cent quarante deux personnes ont participé du 11 au 13 avril au stage des dirigeants, soit une participation en hausse de près de 50% par rapport à Saint-Brieuc il y a deux ans. 60 comités départementaux et 11 comités régionaux étaient représentés. 15 membres des commissions nationales sportives ont également participé aux travaux. L'encadrement était assuré par une vingtaine d'élus nationaux et de professionnels, tandis que 19 intervenants extérieurs ont participé aux modules de formation ou à la séance d'ouverture en plénière. La problématique du stage n'est sûrement pas étrangère à ce succès: si à Saint-Brieuc nous commençons à partager les bases de notre réflexion sur notre double positionnement (activités traditionnelles d'un côté, projets nouveaux de l'autre), nous nous proposons à Boulazac d'entrer dans la « mise en chantier » de ce positionnement politique et institutionnel.

La table ronde organisée en ouverture visait à poser quelques bases de réflexion. Jean-Pierre Augustin, Professeur des universités à Bordeaux III, a parlé de territoires et de gouvernance. Jacques Roussel, médecin responsable du Pôle ressources national sport-santé, a axé son intervention sur les publics. Xavier Le Saux, directeur associé de l'agence Sport Intelligence, a mis en évidence les enjeux de marketing. Enfin, Jean-Marc Roirant, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement, a répondu à Philippe Machu sur le thème: « comment faire mieux ensemble? »

Les stagiaires se sont ensuite répartis en cinq modules de travail: « Comment valoriser l'expertise et l'expérience de l'Ufolep sur la thématique du développement durable? »; « Quelles évolutions structurelles pour l'Ufolep afin de faciliter le développement de la fédération? »; « Diversité-jeunesse: Quelles définition? Quelle application au sein de notre mouvement? Quelles déclinaisons au sein des villes? »; « Les stratégies de développement sportif dans les territoires ruraux »; « Sport-santé et territoires ».

Mais la question cruciale balayant l'ensemble des problématiques était celle-ci: « Sommes-nous en mesure de faire évoluer notre organisation fédérale afin de nous engager dans une conquête offensive susceptible d'être une alternative au modèle sportif français traditionnel? » Or la réponse est « oui », un grand « OUI », car nous avons identifié des pistes de travail concrètes. Et en dépit de la diversité des statuts, des expériences, des engagements, voire des attentes et des représentations de tous les participants à ce stage, nous constatons une fois encore que l'Ufolep bouillonne d'idées et d'initiatives!

Pour autant, parviendrons-nous à nous organiser pour mener de façon conjointe, et sans contradictions, d'une part l'organisation des activités compétitives traditionnelles, et d'autre part celles à portée plus ouvertement sociale et éducative? Parviendrons-nous à parler d'une seule voix quand cela sera nécessaire et à mettre en avant notre diversité quand il le faudra? Nous accorderons nous sur les modalités d'une coopération active tant en interne qu'à l'externe? Un vaste chantier, mais surtout un défi à la hauteur de nos ambitions! ●

LAURENCE BRIEN, PÔLE FORMATION
lbrien.laligue@ufolep-usep.fr



1. Échange de vues sur l'esplanade avant de pénétrer dans l'amphithéâtre du centre Agora de Boulazac.

2. En tribune, vendredi soir: Renée Simon (Ligue 24), Jean-Luc Brouillou (DDCSPP), Nelly Aradan (Ufolep), Liliane Gontier (mairie de Boulazac), Philippe Machu (Ufolep), Pascal Deguillem (conseil général).

3. Lundi matin, table ronde d'ouverture du stage des dirigeants: Xavier Le Saux (agence Sport Intelligence) et Jacques Roussel (pôle ressources national sport-santé).

4. Vendredi matin, veillée d'armes pour la commission nationale statuts et règlements (CNSR) de l'Ufolep.

5. Ultime congrès (juré-craché) pour Gabriel Bloedé, permanent national, qui tapote une dernière fois sur son ordinateur portable.

6. Au nom de la CNSR, Gérard Beaufort présente en tribune l'esprit des différentes modifications statutaires.

7. Paul Schott, Francis Dupont: la commission électorale au travail, entre rappel au règlement et calcul des pourcentages.

en bref

Ils étaient présents

Jacques Auzou (maire de Boulazac), Liliane Gontier (première adjointe) et Serge Raynaud (adjoint aux Sports), Claude Gaillard et Patrick Aubin (Cdos 24), Jean-Luc Brouillou (DDCSPP), Jean-Claude Girardeau (président Ufolep 24), Bernard Criner (Ligue de l'enseignement), Renée Simon (présidente Ligue 24), Pascal Deguilhem (député de Dordogne, représentant le conseil général), Claude Magne (Usep)...

Participation

20 comités départementaux, soit un sur cinq, ont manqué à l'appel de l'AG. Celle-ci et le stage des dirigeants organisé dans la foulée ont réuni au total 315 personnes.

Récompenses



L'émotion des intéressés était palpable lors de la remise d'une médaille d'honneur à Dominique Mifsud (Loiret) et à Francis Dupont (Somme). Ceux-ci ont parfois eu un peu de mal à la contenir au moment de s'exprimer devant une salle qui, touchée par leurs paroles, s'est levée pour les applaudir. Ont également été honorés d'une médaille d'argent: Jean-Louis Borgni

(Bouches-du-Rhône). D'une médaille de bronze: Michèle Biggi (Hauts-de-Seine), Régis Fossati (Haute-Vienne), Michèle Roig (Hérault), Gérard Fiorentino (Bouches-du-Rhône), Patricia Clavier-Nann (Eure-et-Loir).



Merci à la Dordogne

Merci à toute l'équipe des bénévoles de l'Ufolep et de la Ligue de la Dordogne, emmenés par la doublette président-délégué composée de Jean-Claude Girardeau et Patrick Mans. Merci pour la qualité de l'organisation et la chaleur de l'accueil, tout au long d'un séjour où le soleil périgourdin fut particulièrement généreux!

33 Ufolep Gironde

LE CYCLISME SUR PISTE EST DE RETOUR



Ufolep 33

Comme en hiver de nombreux clubs Ufolep profitent du vélodrome de Bordeaux pour pratiquer le cyclisme sur piste, le comité de Gironde a souhaité relancer cette activité, en partenariat avec le Mios Vélo club. Durant la saison froide, chaque lundi soir, l'Ufolep a donc investi le vélodrome de Bordeaux-Lac sur un créneau de deux heures dont l'accès est gratuit pour nos licenciés. Avec l'aide de plusieurs clubs affiliés, une location de vélos de piste à un tarif très abordable a également été proposée. Une bonne vingtaine de licenciés ont régulièrement fréquenté le vélodrome pour ce qui constitue une excellente préparation pour la saison estivale. Cette initiative s'est achevée par une soirée spéciale organisée vendredi 8 avril, où 35 cyclistes représentant les 13 clubs Ufolep ont participé à notre premier championnat départemental. Quatre épreuves (200 mètres lancé, poursuite, course aux points, vitesse par équipe) étaient proposées aux jeunes d'une part, aux adultes d'autre part, plus un challenge « omnium » réunissant les uns et les autres. Cette manifestation très chaleureuse a bénéficié de l'investissement de tous les clubs présents et des bénévoles, ainsi que l'aide technique des officiels Ufolep et FFC (dont Monsieur Suire, juge international UCI). Pour la petite histoire, le Mérignac Vélo Club a décroché le Trophée club, qui sera remis en jeu l'an prochain.

FRÉDÉRIC VOEST

35 Ufolep Ille-et-Vilaine

UNE FORMATION DIPLÔMANTE PROPOSÉE À DES DÉTENUÉS

La délégation départementale à la Cohésion sociale (DDCSPP) d'Ille-

et-Vilaine a mis en place l'an passé une expérimentation unique en France, visant à proposer à des détenues de la maison d'arrêt de Rennes une formation BPJEPS APT (brevet professionnel jeunesse, éducation populaire et sport « activités physiques pour tous »). Le but : les aider à préparer leur sortie et leur réinsertion. Le comité départemental Ufolep d'Ille-et-Vilaine a été sollicité et notre animateur Gaëtan Guyomard est intervenu tout au long de l'année à la maison d'arrêt en tant que formateur. L'une des stagiaires, Karine, a ensuite été accueillie au sein du comité pour un stage de plusieurs semaines durant lequel elle a organisé une journée de sensibilisation au handicap à travers le sport pour des jeunes des quartiers rennais. Le bilan de cette initiative ? Huit stagiaires au départ, trois à l'arrivée, soit un taux d'abandon important qui souligne la difficulté pour des détenues à se lancer dans des projets à long terme, mais aussi les conditions particulières de cette formation. Cela donne encore plus de valeur aux trois diplômées, récompensées lors d'une cérémonie officielle organisée début avril par la DDCSPP et l'ensemble des acteurs. Deux des jeunes femmes ont déjà un emploi ou une promesse d'embauche.

NICOLAS BÉCHU

36 Ufolep Indre

UN FORUM « ACTIVITÉS PHYSIQUES ET HANDICAP »

L'Ufolep de l'Indre a organisé jeudi 24 mars une journée d'information sur le thème de la pratique partagée des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap. Outre la délégation départementale de la Cohésion sociale (DDCSPP), l'Association des paralysés de France et le comité de l'Indre Sport et Handicaps, plusieurs partenaires locaux ont apporté leur concours à l'organisation de cette journée, en particulier la Maison des loisirs et de la culture de Belle-Isle, qui l'accueillait. Le Pôle ressources national sport et handicaps du Creps de Bourges était représenté. Près de 70 personnes et de nombreuses structures – sportives ou non, mais concernées par la question des

handicaps – ont participé à ce forum. Les exposés et les débats étaient accompagnés de mises en situation sous la forme d'activités physiques et de jeux adaptés, pendant lesquels les « valides » ont pu se faire « une idée » de la différence. Pour ceux qui se sont prêtés au jeu, un repas dans le noir pendant lequel les non voyants ont servi de guides a constitué un temps fort de la journée. Le but du forum était d'amener des structures différentes à échanger et à jeter les bases de futures coopérations ou partenariats. Il semble avoir été atteint, puisque d'ores et déjà des rendez-vous sont pris.

BENOÎT GALLET,

DTN ADJOINT DE L'UFOLEP

42 Ufolep Loire

« CŒUR DE CYCLO » OFFRE UN DÉFIBRILATEUR



Ufolep 42

Le Cyclo Club Roche-la-Molière, créé en 2009, entend promouvoir le cyclisme sous toutes ses formes en le pratiquant de façon régulière. Dans cet esprit, et afin de soutenir la prévention des maladies cardiovasculaires, le club s'est associé à la Fédération française de cardiologie et sa section locale « Cœur et santé Saint-Etienne », pour proposer une version « cyclo » des parcours du cœur, lesquels privilégient la marche. Organisée le 3 avril à Roche-la-Molière avec le concours des 16 clubs de l'Ufolep Loire, la première édition de « Cœur de cyclo » proposait trois parcours de 4 km, 41 km et 85 km. Elle a réuni 185 participants (dont 140 licenciés Ufolep), de la plus jeune, 8 ans, au plus âgé, 82 ans. Le « challenge » était d'offrir un défibrillateur portable au comité départemental. Celui-ci fut remis à Didier Faure, président de l'Ufolep Loire, durant une petite cérémonie protocolaire, et la commission départementale cycliste a mis à son ordre du jour l'organisation d'une formation pour apprendre à se servir de celui-ci.

DIDIER RICHARD, PRÉSIDENT DU CYCLO CLUB ROCHE-LA-MOLIÈRE

NOUVELLE LIGNE GRAPHIQUE, NOUVEAUX OUTILS...

La Loire-Atlantique rénove ses outils de communication

Lettres d'infos hebdomadaire et mensuelle, affiche, dépliant, flyer : Bruno Douillard, délégué Ufolep 44, détaille la démarche de son comité.

DES OUTILS OBSOLÈTES. « Nos outils de communication dataient d'il y a une demi-douzaine d'années. Ils ne correspondaient plus à la nouvelle ligne graphique et étaient devenus obsolètes. S'ajoutait à cela les demandes récurrentes de nos associations pour disposer de documents leur permettant d'afficher leur identité. Aussi, après la refonte du site internet l'an passé, un budget a été dégagé sur 2011. Coïncidence, nous avons été sollicités dans le même temps par une étudiante en master 1 de Sciences Com qui cherchait un stage – rémunéré – dans la communication d'entreprise ou institutionnelle. Anaïs Kermarec, 23 ans, a ainsi conduit de janvier à fin mars ce projet de rénovation de notre panoplie d'outils de communication. Après que nous ayons envisagé, devis à l'appui, de faire appel à des prestataires extérieurs, elle a également réalisé la conception graphique des outils identifiés : lettres d'information numériques, affiche A3, dépliant et flyer. »

IDENTIFIER LES PUBLICS VISÉS. « Anaïs a commencé par dresser un état des lieux et construit une réflexion avec les élus, via une enquête e-mail : quels messages souhaitez-vous faire passer, et auprès de quels publics ? Concernant nos adhérents, il s'agissait par exemple de les informer à la fois de la possibilité de pratiquer plusieurs disciplines avec une seule licence, des services proposés par le comité départemental et des avantages offerts par certains de nos partenaires. Auprès des décideurs, nous souhaitons insister sur notre vocation d'éducation populaire par le sport, qui nous distingue des fédérations classiques. Et nous voulions être mieux identifiés par le grand public. »

UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE. « Outre l'échange préalable d'e-mails avec les élus, avec une exigence de retour rapide concernant les questions sur les messages et les publics, deux réunions de comité directeur ont été en partie consacrées à la réflexion sur les outils de communication retenus, puis aux choix des formulations, des slogans et du graphisme, sur la base de plusieurs propositions de maquettes. À travers ces discussions, les élus ont été sensibilisés aux exigences de la communication et à la concision du message, afin de ne pas noyer l'info. De son côté, Anaïs, qui avait pratiqué en Ufolep dans un autre département, a découvert la fédération sous un jour qu'elle ignorait. »

UN FLASH INFOS HEBDOMADAIRE. « À l'interne, nous avons créé une lettre électronique d'une page adressée chaque lundi matin aux acteurs professionnels et aux élus de l'Ufolep 44,



L'Ufolep 44 a édité à 30 000 exemplaires un flyer au format carte de visite.

soit une cinquantaine de personnes (plus les salariés et les élus de la Ligue départementale). Ainsi les élus sont-ils tenus au courant des actualités du moment, des rendez-vous pris par les permanents, des projets en cours et des événements sportifs. »

UNE LETTRE MENSUELLE. « Parallèlement, nous avons créé une lettre électronique adressée à nos associations et tous ceux que nous appelons les "décideurs" (élus des collectivités locales, institutions partenaires). Dans ce fichier de 800 adresses figurent par exemple tous les autres comités Ufolep et l'échelon national. C'est un envoi ouvert, et tout licencié intéressé peut s'abonner gratuitement d'un simple clic sur notre site. »

ET AUSSI UNE AFFICHE, UN DÉPLIANT, UN FLYER. « Nous avons édité à mille exemplaires une affiche format A3 que nos associations pourront punaiser dans leur gymnase ou leur lieu de pratique pour y rendre visible la présence de l'Ufolep. Les autres fédérations le faisaient, pas nous ! Sous le slogan « Mon association adhère à l'Ufolep », cette affiche décline le fait que nous représentons localement un réseau de plus de 160 associations et 13 000 adhérents, que la licence unique permet l'accès à plus de 40 activités, que nous sommes ouverts à tous les publics et que l'équipe départementale est à l'écoute des associations... Nous avons également édité à 1 500 exemplaires un dépliant qui, lui, est davantage destiné aux décideurs. Enfin, nous avons tiré à 30 000 exemplaires un flyer recto-verso au format d'une grande carte de visite, qui décline ce que c'est que d'être adhérent à l'Ufolep 44. Autant d'outils qui seront distribués à nos associations lors de notre assemblée générale financière de juin. Et, bien entendu, tous ces outils sont téléchargeables sur notre site www.ufolep44.com* »

* Depuis la page d'accueil :
Infos pratiques/
Gérer son association/
Communiquer/
Télécharger les documents

Quel avenir pour le modèle associatif sportif ?

La table ronde organisée en mars par le Centre de droit et d'économie du sport réunissait l'Ufolep, les fédérations de rugby et de basket et le CNOSEF.

Parce que le sport associatif s'interroge sur son avenir, le Centre de droit et d'économie du sport (Cdes) de Limoges avait convié plusieurs fédérations à en débattre, jeudi 10 mars au siège de l'Ufolep. Outre Philippe Machu et Pierre Chevalier, respectivement président et DTN de notre fédération, étaient présents Sébastien Diot et Solène Briel, respectivement chargés de mission à la Fédération française de basket-ball et au CNOSEF, ainsi qu'Hélène Joncheray, maître de conférences à l'université de Valenciennes et conseiller scientifique à la Fédération française de rugby.

Les débats furent amorcés par un exposé de Jean-Jacques Gouguet sur « Les enjeux du modèle d'organisation du sport en France ». En préambule, l'économiste du Cdes rappela « l'articulation ambiguë » public-privé que traduit la délégation de service public accordée aux fédérations sportives, et « l'écartèlement » du modèle français entre bénévolat et professionnalisation. Son constat : s'il a fonctionné de manière efficace jusque dans les années 1980, ce « modèle français » a vécu.

TENDANCES LOURDES

Jean-Jacques Gouguet considère que trois évolutions majeures (1) pèsent sur ce modèle en péril. Première tendance, « l'environnement ». Pour lui, le sport est concerné par le changement climatique et, plus largement, par la remise en cause du modèle actuel de développement. Tenant de la « décroissance », Jean-Jacques Gouguet estime que « nous avons besoin de nouveaux systèmes comptables, y compris dans le sport, et c'est ce à quoi nous nous attachons dans l'observatoire aujourd'hui expérimenté avec l'Ufolep. Il s'agit de mesurer les externalités sociales du sport, et non pas le nombre de médailles gagnées ! » Le sport a aussi « son rôle à jouer » dans la réduction de l'empreinte écologique et peut aider à valoriser la collaboration et le partage plutôt que la concurrence.

Seconde tendance, « le vieillissement de la population », enjeu économique et social auquel le sport peut répondre en aidant à briser l'isolement des personnes âgées et en contribuant à leur santé et leur maintien à domicile.

Troisième tendance, « la métropolisation », avec pour conséquence une montée des coûts sociaux et environnementaux



et la nécessité de « ré-humaniser » la ville via les équipements et des modes de déplacement (à pied, à vélo) que l'on peut choisir de privilégier. De même, alors que les banlieues apparaissent comme une « bombe à retardement », le sport peut être un facteur de réduction de la fracture sociale et un élément d'une politique intégrée de la ville.

UNE OFFRE INADAPTÉE

Question : quelles sont les capacités d'adaptation des fédérations sportives à ces évolutions ? Concernant le « sport de masse » notamment, sont-elles en mesure de répondre à de nouvelles pratiques insistant sur le plaisir et souhaitant s'affranchir du format compétitif ? La réponse est non, d'où le développement parallèle de la marchandisation et de l'informel. Même parmi les licenciés apparaissent des aspirations à desserrer le carcan de la compétition. Pour eux, des formules encadrées mais plus souples restent sinon à inventer, du moins à développer.

Le sport fédéré est en outre impuissant à proposer des pratiques adaptées aux publics spécifiques que sont les handicapés ou les personnes en institution (prison et maison de retraite). « *"Nous on fait du sport, pas du social!" entend-on parfois dans la bouche de certains responsables sportifs. Or cela fait débat, surtout quand le secteur marchand cible les personnes solvables et laisse les autres au public et à l'associatif, qui plus est dans une période d'assèchement des financements publics* » insiste Jean-Jacques Gouguet.

La question de l'adaptation des fédérations se pose également dans le domaine du « spectacle sportif ». Les choix à opérer en matière d'équipements mettent en évidence les intérêts contradictoires du sport loisir (qui fait valoir son utilité sociale) et du sport professionnel (qui dissimule volontiers des intérêts privés sous couvert d'intérêt général) (2). Mais le secteur professionnel est lui-même traversé par des concurrences internes, entre territoires et entre clubs, comme l'illustre la notion de « zone de chalandise » appliquée au rugby du Sud-Ouest.

Enfin, la réforme des politiques territoriales est également de nature à redistribuer les cartes du sport en France. « *Depuis le rapport Balladur, l'empilage administratif à la française est remis en cause, et l'organisation du sport, calquée sur ce modèle, n'y échappera pas* » souligne Jean-Jacques Gouguet.

RÉACTIONS

Sébastien Diot (basket-ball) fut le premier à réagir à cette vision sans concessions: «*Soyons clairs: parler de décroissance à nos élus, c'est impossible. Pour autant, la FFBB réfléchit à limiter les transports liés à ses championnats: lieu des manifestations, constitution des poules, dérogation à des frontières administratives pas toujours très logiques... Mais, techniquement, c'est difficile. Il faudrait par exemple disposer d'un logiciel qui intègre à la fois les paramètres de la route et du train. L'équité sportive est également un principe qui peut entrer en conflit avec ce souci de rationalisation.*» La compétition sportive est construite sur un schéma pyramidal, et même une fédération loisir comme l'Ufolep propose des championnats nationaux. Bien que leur valeur purement sportive soit parfois discutable, et tout en s'interrogeant sur leur forme, elle n' imagine pas de les supprimer! Alors, pour une fédération délégataire structurée par cette hiérarchie compétitive...

La question de l'impact de la réforme des collectivités sur le monde sportif fut ensuite approfondie à travers une intervention de Christophe Lepetit (Cdes), qui évoqua la suppression des comités départementaux et la nécessité pour les associations d'acquiescer une dimension intercommunale, alors même qu'elles éprouvent de plus en plus de difficultés à capter des financements privés, à renouveler leurs bénévoles et à pérenniser l'emploi salarié.

«*À l'Ufolep, l'échelon départemental demeure le maillon essentiel, mais la formation est devenue une compétence régionale et la question du partage des voix entre départements et régions lors des votes en assemblée générale figure parmi les évolutions statutaires envisagées*», expliqua Philippe Machu. Pour le président de l'Ufolep, la réponse aux évolutions sociales passe également par un renforcement des équipes, un regroupement des compétences au niveau de la région et «*de nouveaux métiers, comme celui de chef de projet territorial, alors que le délégué départemental est aujourd'hui un peu l'homme à tout faire...*» Revenant sur la question du renouvellement des bénévoles, Solène Briel (CNOSF) releva pour sa part qu'elle «*se pose surtout dès lors qu'il s'agit d'exercer des responsabilités. Car, sur le terrain, il y a toujours des gens pour donner un coup de main.*»

INSERTION SOCIALE ET SPORT SANTÉ

Boris Luce (Cdes) mit ensuite l'accent sur l'insertion sociale par le sport, et sa collègue Sabine Chavinier sur le sport-santé, l'un et l'autre pour souligner les insuffisances et les retards du sport associatif en la matière. Le premier rappela que malgré un intérêt indéniable pour le sport, la pratique licenciée est moindre dans les quartiers. La seconde posa la question de la légitimité du mouvement associatif à s'emparer des questions de santé, s'appuyant sur un exemple québécois pour y répondre de façon affirmative. L'évocation d'un récent projet avorté de l'Ufolep en Bretagne rappela cependant la difficulté du monde de la santé et du sport à collaborer sur des projets communs. Pour autant, des opportunités de partenariat existent. Furent cités l'exemple d'une préconisation d'exercice physique comme alternative à la délivrance de médicaments (en Finlande), et celui d'une mutuelle qui rembourse une partie du coût de la licence sportive, considérant en effet la pratique physique encadrée comme de nature à réduire les frais de prise en charge sanitaire. Un exemple qui permit à Jean-Jacques Gouguet de boucler la boucle en insistant à nouveau sur le concept d'utilité sociale du sport...

Rabais des quatre châteaux / Ufolep Manche



De ce débat vivifiant, on retiendra la libre parole de chacun des participants. On regrettera cependant les forfaits de dernière minute de plusieurs fédérations, qui auraient pu apporter leur propre éclairage. Celles qui étaient représentées ne sont pas non plus forcément prêtes pour des remises en question aussi profondes. Hélène Joncheray (rugby) et Sébastien Diot (basket-ball) rappelèrent que leur point de vue ne possédait pas le poids d'un positionnement d'élus et que les sujets abordés ne figurent pas parmi les préoccupations les plus urgentes de leurs fédérations. Tout en s'affirmant persuadés eux aussi que ces questions vont revenir de façon récurrente, plus brûlantes à chaque fois.

PHILIPPE BRENOT

(1) Jean-Jacques Gouguet a distingué, sans la développer faute de temps, une quatrième tendance: «*celle des révolutions technologiques en cours (nanotechnologies, génétique), grosses d'un "trans-humanisme" ou d'une "post-humanité" dont le sport est un champ d'expérimentation.*»

(2) Voir la rénovation des stades dans la perspective de l'Euro 2016.

Les épreuves de masse organisées par l'Ufolep réunissent à la fois des pratiquants licenciés et non licenciés.

LE SERVICE PUBLIC DU SPORT EN QUESTION À LILLE

Le rassemblement-débat organisé par les Assises nationales du sport les 17 et 18 mars à Lille sur le thème «*Vers un nouveau service public du sport?*» a réuni une centaine de participants. À travers les interventions d'universitaires, des tables rondes et des ateliers thématiques, c'est le constat de l'inadaptation du modèle sportif français, voire de l'usure de la structure associative, qui fut dressé. Marina Honta, de l'Université Bordeaux 2, mit en évidence les failles de la gouvernance du sport. Tout en prenant la mesure des faiblesses de l'organisation actuelle du sport en France, Jean-Pierre Mougin, secrétaire national du CNOSF, réaffirma cependant la légitimité du Comité national olympique à représenter le mouvement sportif, et défendit le principe de l'unité du sport. Mais ses contradicteurs furent nombreux, et parfois virulents. Au-delà de la qualité des interventions en plénière (1), ces deux jours de débat témoignèrent des inquiétudes formulées sur la place future que de l'économie privée, mais aussi de la difficulté à formuler des propositions concrètes lors des travaux en atelier. ●

(1) Sont notamment intervenus: Pierre Collomb, directeur du Centre de droit du sport de Nice, et Yvon Léziart, professeur à l'Université Rennes 2.

Black is Zina Garrison

New York, envoyé spécial. La mariée était en noir. Les minuscules bottines de cuir noir et luisant, qui la chaussent, accentuent sa drôle de démarche trébuchante. Un pantalon de soie noir recouvre ses cuisses athlétiques, un pull angora noir, qui scintille de paillettes dorées, s'échancre en un discret décolleté, où resplendit un généreux pendentif d'or. Ses lèvres sont peintes en grenat, ses yeux en bleu nuit. Elle sourit, elle rit, elle se marre, alternativement.

Sur le pas de la porte, deux mirlitons du restaurant, noirs, les tabliers dégoulinants, se précipitent pour l'embrasser. Les flics de faction, noirs, lui claquent la main. Des ramasseurs de balle, noirs, l'apostrophent. Un vieux monsieur, noir, les cheveux blanchis, vêtu du costume sombre et cravate rouge de ceux qui ont réussi, vient avec son épouse la féliciter. Autour d'elle, tout est brouhaha et exclamations : des fans, des amis, des Noirs. Il y a bien quelques amies à la peau blanche qui souhaiteraient s'inviter. Elles n'osent encore couper le cercle. Un homme donne le signal du départ. Elle saisit la main d'une petite nièce, radieuse. Derrière, son coach, noir, porte ses deux sacs. Quelques-uns de ses frères, les cheveux gominés, nippés comme des boxeurs au sommet de la gloire qui déambuleraient la veille d'un Combat du Siècle sur la Cinquième Avenue, saisissent



leur épouse par la taille. Des oncles, des tantes, des inconnus. C'est ainsi que Zina Garrison a quitté mercredi, sous un soleil diaphane, le stade Louis Armstrong de Flushing Meadow, où elle venait d'épouser l'irréel.

Toutefois, c'est peu dire que jamais elle ne fut à la noce, pour vaincre sur le court central, après 2 heures et 33 minutes d'une bataille chaotique, infinie, insensée. Il est 14 heures et les gradins siestent. Zina Garrison ignore les rounds d'observation et s'élanche bille en tête dans le match. Dès la première balle, elle prend tous les risques, dès le premier jeu, elle se vide les tripes. Martina Navratilova, après sa défaite, dit : « *Je ne sais pas exactement pourquoi, mais Zina joue toujours avec une terrifiante agressivité contre moi* ».

Peut-elle savoir pourquoi ? Elle est la quadruple championne de l'endroit, elle est milliardaire, elle est la reine mère du circuit. Surtout, elle a « tapé » vingt-et-une fois sa rivale dans sa carrière, dont trois fois cet hiver. Aujourd'hui, c'est leur vingt-deuxième rendez-vous.

Allez imaginer le dessin de ces vingt-et-une cicatrices ; dans le cervellet de l'une, et bien sûr de l'autre. Martina Navratilova, confrontée à cette charge immédiate, se montre en effet très fébrile. Elle ne panique pas, ne se désunit pas comme parfois sous l'effet de la contrariété. Elle accuse le choc et rentre ses coups. « *J'ai immédiatement senti qu'elle était très nerveuse de jouer contre moi* », dit Zina Garrison. « *Elle n'osait pas frapper certaines balles qu'elle cogne habituellement. Elle n'était pas bien sur la balle. Ce n'est pas nouveau. Souvent déjà j'ai mené de deux ou trois jeux, elle revenait ensuite. Mais aujourd'hui, je ne l'ai pas laissée revenir.* » Jamais, au cours des 35 jeux, Martina Navratilova n'a mené au score. : « *Revenir, revenir, toujours revenir, cela me minait l'esprit.* »

Elle s'est retrouvée pourtant sur le chemin du retour le plus imprévisible du tournoi. Martina Navratilova recule dans le premier set. Elle se coince littéralement à l'amorce du second, sous les coups de boutoir d'une rivale euphorique, sublimée : Zina Garrison mène 6-4, 5-0. Le public, silencieux, [retient son souffle] (...). Martina Navratilova gagne son service. 5-1. Zina Garrison sert pour le match. Elle perd le jeu sur une double

JEAN HATZFELD, JOURNALISME OU LITTÉRATURE ?

Avant les implacables sœurs Williams il y eut aussi l'explosive Zina Garrison, vainqueur de 33 tournois WTA et médaillée d'or (double dames) et de bronze (simple) aux Jeux olympiques de Séoul. Mais l'heure de gloire de cette ancienne championne du monde junior restera, lors de l'US Open 1988, cette seule et unique victoire en 34 rencontres contre Martina Navratilova, qui devait prendre sa revanche deux ans plus tard en finale de Wimbledon. Et tant pis si Zina Garrison échoua ensuite en demi-finale face à Gabriela Sabatini...

Écrit dans la fièvre mais paru – décalage horaire oblige – le surlendemain de l'exploit, l'article de Jean Hatzfeld fait pleinement partager la tension du match et l'émotion d'une victoire vécue comme un inaltérable moment de fierté noire. Choix de l'angle, sens du récit, qualité de l'écriture, c'est un modèle du genre. Quelques années plus tard, Jean Hatzfeld quittera les pages sportives de *Libération* pour se faire reporter de guerre en ex-Yougoslavie puis au Rwanda, avant d'entrer en littérature pour continuer à raconter des histoires. Coïncidence ou non, son très beau dernier roman, *Où en est la nuit* (Gallimard), retrace la destinée contrariée d'un marathonien éthiopien*.

* Chronique dans *En Jeu* 446, édition Usep, mai 2011.

faute. 5-2. Elle rate une première balle de match sur l'arête du filet. 5-3. Dans le neuvième jeu, Zina Garrison perd sa seconde balle de match sur une double faute. La troisième à cause d'un service mou sur lequel frappe sèchement Martina Navratilova. 5-4. Zina Garrison collectionne dans ce match la bagatelle de sept doubles fautes (dont une balle de match et trois balles de break!), et cinq balles de match perdues. Le dos au mur, Martina Navratilova se saisit peu à peu de la scène. 5-5, 6-6. «J'étais si heureuse de me trouver dans ce tie-break. Elle, au contraire, était si malheureuse. C'est comme ça qu'il s'est joué», dit Martina Navratilova, qui le survole.

Le public, chahuteur, respire une dernière fois avant l'estocade. Nulle ne peut survivre humainement à ce gâchis. Zina Garrison, orpheline dès son enfance, originaire du ghetto de Houston, une famille de sept frères et sœurs, dont aucun ne travaille, serait entrée dans une obscure salle de boxe si elle était née garçon, À l'école, elle jouait au football, base-ball, basket. Elle s'est dirigée vers le court de tennis, au lycée, lorsque l'indécence l'a repoussée des bandes de garçons. Ses jambes sont épaisses, mais elle exhibe parfois sur le court des grands écarts de danseuse qui illustrent une stupéfiante élasticité musculaire. Elle a le sport dans la peau.

Les adversaires de Martina Navratilova plient souvent après une heure de combat sous la tonicité athlétique naturelle de celle-ci. Zina Garrison est aussi une athlète. Elles se retrouvent

côte à côte sur la ligne de départ de ce troisième set. À l'entrée de la ligne droite, elles sont encore côte à côte. 5 jeux à 5. Le stade, anéanti, épuisé, perturbé, délaissé par les deux championnes, n'ose plus les suivre. Zina Garrison dit quelque chose d'extraordinaire pour qui joue au tennis: «Dans ce troisième set, j'avais perdu la notion du score. Je jouais balle après balle, sans plus savoir pourquoi. Un moment j'ai vu 4 jeux à 3, je croyais que nous en étions à 1 jeu partout. C'est pour cela que je n'ai pas craqué». À 5 jeux partout, Zina Garrison est menée 0-30, mais sauve le jeu. À 6-5, elle commet sa dernière double faute, rate sa cinquième balle de match, réussit un ace, et claque un revers triomphal sur un formidable retour de sa rivale. Zina Garrison est la première championne noire qui a osé tenter l'aventure dans l'univers – étranger – du tennis. Avec ses trémoussements incongrus, sa bande, son argot. Il était plus que légitime qu'elle fût la première à y emménager. ●

© JEAN HATZFELD / LIBÉRATION



Libération, vendredi 9 septembre 1988

l'image

VOYAGES À VÉLO, DU VÉLOCIPÈDE AU VÉLIB' (Galerie des Bibliothèques de la Ville de Paris)

Roger-Viollet



Le vélo est à la fois un objet très technique, parfois d'usage quotidien, et une invitation au voyage et au rêve. On retrouve tout cela dans l'exposition parisienne qui évoque successivement la figure du baron Drais, celle des premiers pédaleurs du Second Empire, l'apparition de «la chaîne qui change tout» puis des pneumatiques, la «vélo mania» fin de siècle, l'euphorie populaire des congés payés et enfin les multiples pratiques qui se sont développées dans la seconde partie du XX^e siècle, jusqu'au vélo en libre-service des grandes métropoles urbaines. Quatorze cycles anciens, dont une draisienne de 1820, jalonnent un parcours largement illustré par des documents puisés dans la Bibliothèque du tourisme et des voyages, émanation de l'ancien fonds du Touring-Club de France: ici, «Tandem sur le remblai, Les Sables-d'Olonne, 1937» (Roger-Viollet).



Voyages à vélo, du Vélocipède au Vélib', jusqu'au 14 août 2011, Galerie des bibliothèques de la Ville de Paris, 22 rue Malher, Paris 4^e (métro Saint-Paul). Du mardi au dimanche, 13 h-19 h / nocturne 22 h le jeudi. Entrée 6€ (tarif réduit 3€ et 4€). (www.paris.fr) Un livre éponyme paraît également à l'occasion de cette exposition, par Catherine Bertho-Lavenir, 128 p, 18€.

Un site internet rénové

Le site www.ufolep.org a fait peau neuve début juin. Il s'adresse plus directement à des publics mieux définis et notamment à tous les nouveaux licenciés potentiels.

Le nouveau site internet de l'Ufolep s'adresse non seulement au réseau de nos associations et comités mais aussi au grand public et à tous les nouveaux licenciés potentiels. C'était notre principale priorité. À la suite d'un appel d'offres, et au regard de critères intégrant le coût, les technologies utilisées et la connaissance de la fédération, nous avons finalement reconduit la société Azimut avec laquelle nous étions déjà sous contrat. Le précédent site datait d'il y a une dizaine d'années.

TROIS PUBLICS, TROIS ENTRÉES

Dans la nouvelle arborescence, trois « cibles » spécifiques ont été identifiées : le grand public ; les associations Ufolep et leurs adhérents ; et enfin le réseau fédéral (délégations départementales et régionales, commissions techniques, élus nationaux).

L'entrée grand public, www.ufolep.org, présente en quelques pages notre réseau associatif, nos activités sportives et nos projets thématiques aux particuliers ou aux associations ne connaissant pas encore, ou mal, l'Ufolep. Des images et des vidéos contribuent à rendre le site dynamique et attractif. Des photos défilent par exemple de manière aléatoire dans le bandeau tout au long de la navigation. Une carte de France des associations permet en outre de découvrir où pratiquer au plus près l'activité de son choix. Le nom de l'association, son adresse postale et les activités pratiquées sont indiqués. Les adhérents et les associations se rendront de leur côté sur <http://adherents.ufolep.org>, portail qui s'adresse aux internautes connaissant déjà l'Ufolep et pratiquant une activité ou en responsabilité au sein d'une association. Le contenu porte sur les activités, les règlements, les formations,



les actions de développement, les délégations, les affiliations, les assurances, les projets, les labels associatifs... Un mot de passe personnel y donnera accès. Outil pratique au service du développement durable, une fonction spécifique encourage le covoiturage avec des recherches possibles par date ou par lieu. Enfin, l'extranet (soit un intranet à l'échelle d'un réseau) sera accessible à l'adresse : <http://reseau.ufolep.org> Calqué sur notre organisation fédérale,

il s'agit d'un centre de ressources électronique et de partage à l'usage des délégations départementales et régionales, des commissions (CNS, commissions transversales) et groupes de travail nationaux et des membres du comité directeur. L'accès se fera également via un identifiant et un mot de passe. On y trouvera des espaces dédiés comme l'agenda mutualisé entre la direction technique nationale et le comité directeur, des portails pour les délégations et des CNS, un espace médias comprenant une Web TV et une photothèque. Cet espace accueillera également nos lettres d'information électroniques. À noter qu'il sera possible d'alimenter la rubrique « actualité » par des « flux RSS » (fil d'informations). Une façon de développer les liens entre notre site internet, ceux des délégations ou des commissions nationales sportives et les réseaux sociaux.

UN SYSTÈME DE GESTION SUR MESURE

Dans cette refonte de notre site, l'accent a été mis sur la lisibilité, avec une mise en page aérée mettant en valeur notre identité visuelle. Notre système de gestion de contenus (CMS en jargon informatique) est du « sur mesure », ce qui nous a permis de créer trois sites en un (grand public, adhérents et associations, extranet du réseau fédéral), avec donc un accès spécifique par groupes d'utilisateurs (élus du comité directeur, membres des commissions nationales, DTN, délégations départementales et régionales...). ●

ROSEMARY PAUL-CHOPIN
rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr

abonnez-vous !

EN JEU VOUS PROPOSE DÉSORMAIS 3 FORMULES D'ABONNEMENT :

- 10 numéros □ 22 € (Ufolep et Usep)
- 5 numéros □ 18 € Ufolep (octobre, décembre, février, avril, juin)
- 5 numéros □ 18 € Usep (septembre, novembre, janvier, mars, mai)

Vos coordonnées :

Je joins un chèque postal bancaire de la somme de à l'ordre de EJ GIE

À, le Signature :

• **Harmoniser les sites des CNS.** Parallèlement à la refonte du site national, il est proposé aux commissions nationales sportives dotées de leur propre site de participer d'une démarche d'harmonisation en utilisant l'outil « joomla » en guise de CMS de référence. À cet effet, une première journée de formation était fixée au 24 mai au siège de la fédération.

ASSOCIATIONS, FAITES-VOUS LABELLISER !



L'Ufolep a créé trois nouveaux labels, « accueil handicaps », « santé » et « développement durable », pour les associations qui possèdent déjà le label associatif et développent ou souhaitent s'engager dans une démarche d'accueil des personnes souffrant de handicap, de promotion du sport-santé ou de prise en compte du développement durable.

Ce label permet de disposer de moyens supplémentaires au service de votre action. Renseignez-vous dans vos délégations départementales ou contactez l'Ufolep nationale : pclaviernann.laligue@ufolep-usep.fr

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Playa ufolep TOUR 2011

01 - 03 Juillet : La Rincerie (53)
04 - 06 Juillet : Trégunc (29)
07 - 09 Juillet : Etables sur Mer (22)
11 - 12 Juillet : Saint Jean de Monts (85)
13 - 15 Juillet : Saint Malo (35)
16 - 19 Juillet : Draveil (91)
20 - 23 Juillet : Bray Dunes (59)
24 - 26 Juillet : Merlimont (62)
28 - 30 Juillet : Parc de Marville (93)
23 - 26 Août : Cabourg (14)

accès libre
et gratuit

11 - 12 Juin : Pau (64)
05 - 07 Juillet : Port Leucate (11)
08 - 09 Juillet : Andemos les Bains (33)
11 - 13 Juillet : Le Grau du Roi (30)
16 - 18 Juillet : La Londe Les Maures (83)
21 - 23 Juillet : Madine (55)
24 - 25 Juillet : Giffaumont (55)
27 - 30 Juillet : Anzeme (23)
26 - 28 Août : Vervuyes (79)

Stand Alcool - Assistance



Fédération sportive de
la ligue de
enseignement
un avenir par l'éducation populaire